ANNALES 2019

1er CONCOURS EXTERNE

CORPS DES REDACTEURS

DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE NOUVELLE-CALEDONIE

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : NOTE DE SYNTHESE DE CULTURE GENERALE

DUREE : 4h00 COEFFICIENT : 4

SUJET

*Ce sujet comporte **19 pages** y compris la page de garde.*

La question des inégalités entre hommes et femmes est centrale dans notre société. De nombreuses lois ont été adoptées afin de garantir la parité dans le monde du travail ainsi que dans celui de la politique. Les progrès sont considérables et la situation de la femme ne cesse de s'améliorer. Néanmoins, les inégalités persistent et la parité est encore loin d'être atteinte. L'égalité de droit ne conduit pas encore à une égalité de fait.

A l'aide des documents joints, vous voudrez bien rédiger une note présentant un état de la parité aujourd'hui.

Liste des documents :

Document 1 : Diplomatie : trois quarts des ambassadeurs sont des hommes, par Mathilde Damgé, 15 mars 2019 – Le Monde.fr

Document 2 : Pour 80% des Françaises, l'égalité femmes-hommes n'est pas meilleure en 2019, par LEXPRESS.fr avec AFP, 4 mars 2019, Lexpress.fr

Document 3 : L'index d'égalité hommes-femmes, un bon outil pour en finir avec les écarts de salaire dans les entreprises?, par Nicolas Raffin, 7 mars 2019, 20minutes.fr

Document 4 : Comment la répartition des tâches hommes-femmes a-t-elle évolué en 25 ans ?, par Marianne Skorpis, 29 octobre 2015, les échos.fr

Document 5 : La parité au travail sera une réalité dans... deux siècles, par latribune.fr, 18 décembre 2018, latribune.fr

Document 6 : Les inégalités femmes-hommes persistent chez les jeunes diplômé.e.s, par Guillaume du Payrat, 7 mars 2019, latribune.fr

Document 7 : Pourquoi les journalistes femmes n'accèdent-elles pas aux postes de direction?, par Anne Demoulin, 17 janvier 2018, 20minutes.fr

Document 8 : Egalité femmes-hommes : les petites mesures sont parfois plus efficaces que les grandes politiques, par Anne Rodier, 3 avril 2019, lemonde.fr

Document 9 : Pourquoi les hommes sont-ils plus sportifs que les femmes ?, par Yves Raibaud, 15 février 2018, libération.fr

Document 10 : Education: Pourquoi l'école française est-elle encore jugée trop sexiste?, par Delphine Bancaud, 22 février 2017, 20minutes.fr

Document 1

Diplomatie : trois quarts des ambassadeurs sont des hommes

Ambassadeur ou consul, quand il s'agit d'incarner le visage de la France à l'étranger… ce visage est rarement celui d'une femme, en dépit de la « diplomatie féministe » annoncée.

Par Mathilde Damgé, publié le 15 mars 2019 – Le Monde.fr

Jusqu'au début des années 2000, l'ambassadrice était la femme de l'ambassadeur, et les (rares) femmes à ce poste étaient appelées « Madame l'ambassadeur ». L'appellation officielle d'ambassadrice pour désigner une chef de mission à l'étranger date de 2002.

Où en est-on aujourd'hui alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée par Emmanuel Macron comme une grande cause de son quinquennat et que la France s'est engagée en faveur d'une « diplomatie féministe », un concept venu de Suède et qui vise à promouvoir la place des femmes dans la politique étrangère ?

« Dans les cinq dernières années, le nombre de femmes ambassadrices a été doublé »

C'est *« une diplomatie concrète qui ne se contente pas de discours, elle agit et produit des effets pour soutenir les femmes, toutes les femmes »*, affirmaient le 8 mars, dans une tribune conjointe, le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. *« Dans les cinq dernières années, le nombre de femmes ambassadrices a été doublé »*, s'enthousiasment les deux ministres. Il faut dire que la France partait de loin puisque, même en doublant les effectifs, les femmes ne représentent qu'un quart des troupes. En janvier, le réseau diplomatique français comptait 179 ambassadeurs et 89 consuls et consuls généraux. Parmi eux, respectivement 25,7 % et 23,6 % de femmes. A titre de comparaison, la Suède est autour de 40 %.

Depuis 40 ans, une proportion d'ambassadrice en hausse mais toujours loin de la parité

En incluant les représentants permanents (auprès d'institutions internationales), mais en excluant les ambassadeurs thématiques dont la liste n'est pas publique, on compte environ 180 postes d'ambassadeurs à pourvoir au total. Il faudrait donc que les effectifs féminins soient doublés pour s'approcher de la parité

Selon une analyse des données issues de la liste des ambassadeurs en poste, faite par Tim Laurence, étudiant-chercheur à Science Po, l'ambassadeur type est *« un homme prénommé Philippe, né en 1961, à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, et étant passé par Sciences Po Paris ou l'ENA »*.

Postes de seconde zone

Non seulement les ambassadrices restent minoritaires en dépit de la loi Sauvadet, qui depuis 2012 impose des quotas progressifs pour les femmes dans la fonction publique, mais, quand elles accèdent à un tel poste, elles sont le plus souvent cantonnées dans les ambassades de moindre importance : les anciens satellites du bloc soviétique, les îles des confins du monde, les micro-Etats…

La première ambassadrice française a été nommée en 1972, pour représenter le pays au Panama. Puis, dans les années 1980 et 1990, d'autres femmes ont occupé des postes multiples auprès de petits Etats, dans les Caraïbes, en Amérique centrale et en Afrique australe.

Les postes considérés comme les plus prestigieux sont rarement confiés aux femmes

« Les petits Etats ont toujours été et demeurent davantage susceptibles d'accueillir des femmes diplomates, notait, en 2003, l'historien Yves Denéchère, dans son article "La place et le rôle des femmes dans la politique étrangère de la France contemporaine"*. Le Quai d'Orsay n'a-t-il pas cantonné les femmes dans des représentations difficiles et de moindre importance ou dans celles qui nécessitaient des compétences linguistiques très particulières ? »* Londres, Rome, Washington, Pékin… les postes

considérés comme les plus prestigieux sont rarement confiés aux femmes. Sur les cinq pays des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), seule la Russie voit la France représentée par une femme.

Ambassadeur, un emploi à temps plein

Des expérimentations sont actuellement tentées : en 2018, l'ambassadrice Corinne Meunier et l'ambassadeur Philippe Meunier, époux, ont été accrédités conjointement auprès de la République de Croatie. Ils occuperont le poste en alternance. Une expérience, explique-t-on au ministère, ayant pour objectif de lever les obstacles que rencontrent les couples de diplomates pour concilier vie professionnelle et personnelle, et de favoriser l'accession des femmes à ce poste.

« Les personnes en charge de [la parité] sont trop peu nombreuses au Quai d'Orsay »

Mais la question de la diversité passe aussi par les moyens qui y sont affectés. Dans leur rapport d'information à l'Assemblée nationale, les députées Mireille Clapot (La République en marche) et Laurence Dumont (Parti socialiste) soulignaient que *« les personnes en charge de ces questions sont trop peu nombreuses au Quai d'Orsay compte tenu de l'ampleur des enjeux »* : 1,5 équivalent temps plein est consacré uniquement à cette question de la parité dans la représentation française.

Kareen Rispal, ambassadrice de France au Canada, confiait sur son blog que, malgré un taux de féminisation de 66,6 % au niveau d'encadrement supérieur du Quai, les habitudes étaient bien ancrées et que l'adoption, en 2016, de la charte fixant des limites à la journée de travail avait provoqué une véritable *« vague d'angoisse »*.

Historiquement, le Quai d'Orsay a longtemps réservé un accueil difficile aux femmes. Suzanne Borel, la première femme admise au concours, en 1929, n'aura pas pu embrasser une véritable carrière consulaire comme ses collègues masculins, rappelle Yves Denéchère. *« Ceux-ci ont du reste exercé un recours devant le conseil d'Etat, et le ministère des affaires étrangères ne recrutera plus aucune femme diplomate jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. »*

Document 2

Pour 80% des Françaises, l'égalité femmes-hommes n'est pas meilleure en 2019

Par LEXPRESS.fr avec AFP, publié le 04/03/2019

Malgré la médiatisation des inégalités et des violences conjugales, les progrès sont encore peu perceptibles, selon un nouveau sondage.

L'irruption du phénomène #MeToo a contribué à une large prise de conscience en France des inégalités femmes-hommes, notamment des violences conjugales, mais les progrès en la matière sont encore peu perceptibles, d'après un sondage paru ce lundi.

Ainsi, plus de 55 % des Français estiment que les violences conjugales et sexuelles doivent être combattues en priorité et 33 % qu'il faut s'attaquer avant tout aux inégalités de salaire, selon ce sondage Kantar réalisé pour la Fondation des femmes et Femme actuelle.

Prise de conscience

"Je pense qu'il y a quelques années, les gens auraient cité les inégalités salariales comme le point le plus important. Cela montre une prise de conscience récente de la réalité des violences conjugales, sans doute grâce à #MeToo", estime Anne-Cécile Mailfert, de la Fondation des femmes.

Quelque 95 % des sondés se prononcent ainsi pour des peines plus sévères envers les auteurs de violences faites aux femmes, un avis jugé "adéquat par rapport à la réalité" par Anne-Cécile Mailfert, qui déplore "une correctionnalisation massive des viols" et une chute de 40 % en dix ans des condamnations pour viols.

Globalement, 15 mois après l'explosion du phénomène #MeToo, 40 % des hommes - mais seulement 20 % des femmes - pensent que la situation des femmes s'est améliorée en un an. Ces résultats montrent qu'"on ne peut absolument pas se satisfaire de ce qui s'est passé l'an dernier. Il reste encore énormément de pain sur la planche", juge encore Anne-Cécile Mailfert.

Avoir des enfants est préjudiciable à la carrière d'une femme

Ainsi, seuls 34 % des sondés estiment que l'égalité femmes-hommes est satisfaisante dans le monde professionnel. Ce taux baisse à 28 % lorsque seules les femmes sont interrogées. Environ 79 % estiment qu'avoir plusieurs enfants peut être préjudiciable à la carrière d'une femme, mais ils ne sont que 27 % à imaginer des conséquences négatives pour la carrière d'un homme.

En outre, 36 % des femmes disent avoir déjà été victimes de sexisme sur leur lieu de travail ou lors d'un recrutement : 49 % avoir subi des blagues ou des remarques à caractère sexuel et 32 % des propositions sexuelles déplacées.

Sondage Fondation des femmes - Kantar - Femme Actuelle*, réalisé en ligne du 30 janvier au 1er février, auprès d'un échantillon représentatif de 1 005 personnes, selon la méthode des quotas.*

Document 3

L'index d'égalité hommes-femmes, un bon outil pour en finir avec les écarts de salaire dans les entreprises?

REMUNERATIONS Le Medef est plutôt optimiste, les syndicats beaucoup moins

Par Nicolas Raffin, Publié le 07/03/19 - 20 minutes

- Les entreprises de plus de 1.000 salariés doivent publier leur index d'égalité hommes-femmes depuis le 1er mars.
- Une bonne partie d'entre elles n'a pas rempli cette obligation.
- L'efficacité de cet index fait débat, notamment à cause de son mode de calcul.

Les écarts de salaires entre les hommes et les femmes font « honte à la République ». Les mots forts prononcés en novembre dernier par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, exprimaient clairement la volonté d'en finir avec une réalité bien ancrée. En France, les femmes sont payées en moyenne 25 % de moins que les hommes. A poste et âge égaux, l'écart est de 9 % alors que le principe « à travail égal, salaire égal » est gravé dans la loi depuis 45 ans.

Pour faire disparaître cet écart, l'exécutif a mis sur un pied un « index » de 100 points calculé par les entreprises, et basé sur plusieurs critères comme l'écart hommes-femmes dans les rémunérations, les promotions ou les augmentations. En dessous d'un total de 75 points, l'entreprise a trois ans pour se mettre en conformité, sous peine de sanctions financières.

« Cet index va créer une émulation »

Les 1.400 entreprises françaises de plus de 1.000 salariés avaient jusqu'au 1er mars pour le publier. Première déception : plus d'une semaine après cette date, seulement 52 % d'entre elles ont rempli cette obligation, d'après le dernier décompte du ministère du Travail. Un petit accroc qui n'empêche pas certains acteurs du monde du travail d'être plutôt optimistes quant à l'efficacité de l'index.

C'est par exemple, le cas au Medef. « L'index est un outil attendu au service des entreprises », a expliqué ce jeudi Dominique Carlac'h, vice-présidente de l'organisation patronale, lors d'une rencontre avec la presse. « C'est quelque chose qui permet de rendre plus performant la pratique managériale », a-t-elle indiqué. Pour Armelle Carminati, présidente de la commission innovation sociale et managériale du Medef, « cet index va créer une émulation entre les entreprises. On va vouloir faire mieux que le voisin. »

« On tolère les inégalités de salaires »

Un bel enthousiasme qui n'est pas trop partagé par les syndicats. Force Ouvrière s'est ainsi contentée d'une déclaration assez sobre. « L'index égalité est un premier pas, a expliqué le syndicat ce mardi. Le suivi de sa mise en œuvre devra permettre d'améliorer l'outil afin que l'objectif de suppression effective des écarts soit atteint, et que l'égalité salariale soit enfin une réalité ».

Pourquoi une telle prudence ? Parce que la manière dont est construit l'indicateur est critiquée depuis le départ. « L'index est un cache-misère », dénonce Emmanuelle Boussard-Verrecchia, avocate spécialiste des discriminations au travail. « La meilleure preuve, c'est que des entreprises avec un score supérieur à 75 points ont été condamnées récemment pour discriminations au niveau des salaires ou des promotions », poursuit-elle.

Une « boussole »

L'avocate est notamment scandalisée par le « seuil de tolérance » prévu par l'index. « Cela signifie que si une entreprise affiche 10 % d'écart entre les hommes et les femmes, l'écart réel sera en fait de 12 ou 15 %, décrypte Emmanuelle Boussard-Verrecchia. On tolère donc les inégalités de salaire ». Autre souci, selon elle : « même si un objectif n'est pas atteint, par exemple sur le nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations [l'index en exige 4], l'entreprise aura quand même des points ! Cela veut dire qu'une grande entreprise pourra jongler avec les différentes composantes de l'index pour dépasser les 75 points, sans pour autant respecter l'égalité ».

« L'inégalité salariale, ce n'est pas un patron caché dans un couloir qui se demande comment créer une inégalité : personne ne le fait exprès », estime pour sa part Armelle Carminati. « Pour autant, ajoute-t-elle, le chemin vers l'égalité c'est un combat permanent. L'index va servir de boussole et va pousser les entreprises à s'engager, d'autant qu'il pourra être consulté par les candidats lorsqu'ils postuleront dans l'entreprise ». Un vœu de transparence qui est encore loin d'être une réalité : aucune plateforme n'a été prévue pour compiler tous les résultats, et les index sont parfois bien cachés sur les sites internet des entreprises.

Document 4

Comment la répartition des tâches hommes-femmes a-t-elle évolué en 25 ans ?

Une étude de l'Insee révèle que la répartition globale des tâches ménagères et familiales a peu évolué en 25 ans. Les femmes restent celles qui y consacrent le plus de temps, même si les hommes sont de plus en plus impliqués.

Par Marianne Skorpis – les échos.fr - publié le 29/10/15

La répartition des tâches domestiques entre hommes et femmes a peu évolué en 25 ans : en 2010, les femmes effectuaient 71 % des tâches domestiques et 65 % des activités parentales. C'est le constat d'une étude de l'Insee, qui analyse l'évolution du temps que consacrent hommes et femmes au ménage et à leurs enfants entre 1985 et 2010. Elle concerne les Français âgés de 18 à 60 ans, qu'ils vivent en couple ou non.

L'augmentation de l'emploi des femmes

Les femmes se chargent toujours de l'essentiel des tâches domestiques au sein de couples, mais elles en font moins en 2010 (3 heures et 3 minutes par jour en moyenne) qu'en 1985 (4 heures de 12 minutes par jour). La cause principale ? Elles sont de plus en plus nombreuses à travailler. Elles ont donc, mécaniquement, moins de temps à consacrer aux tâches ménagères.

Mais les auteures de l'étude identifient d'autres conséquences de la montée de l'emploi des femmes, qui influence les normes sociales et la manière dont les femmes conçoivent leur place au sein du foyer : le fait de travailler leur donne plus de poids quand il s'agit de s'entendre sur la répartition des tâches domestiques. Et, surtout, il les rend plus autonomes financièrement et socialement, « leur permettant de trouver une identité sociale autre que celle de bonne maîtresse de maison, notamment dans les classes supérieures ». On constate peu d'évolutions en ce qui concerne les hommes : ils consacrent 9 minutes de moins aux tâches domestiques en 2010 qu'en 1985.

L'évolution des tâches parentales

En revanche, les hommes consacrent de plus en plus de temps à leurs activités parentales, quasiment multipliées par deux en 25 ans. Cette évolution est particulièrement flagrante chez les jeunes pères âgés de 18 à 30 ans : ils sont la tranche d'âge masculine qui consacre le plus de temps à leurs enfants. Les lois sur le congé de paternité (2001) et la loi affirmant l'égalité de l'autorité parentale (2002) ont participé à cette évolution.

Il y a malgré tout des constantes : les auteures de l'étude notent que ces activités, à l'instar des tâches domestiques, restent très « sexuées ». « Près des trois quarts des soins aux enfants, de leur suivi scolaire ou du trajet d'accompagnement sont ainsi réalisés par les mères. Seules les activités de jeux et de socialisation des enfants sont également partagées entre hommes et femmes », notent-elles. En fait, l'augmentation du temps parental des hommes en 25 ans est surtout liée à leur plus grand attrait pour les soins et les jeux avec leurs enfants. Les femmes, quant à elles, consacrent la majeure partie de leur temps parental aux trajets et aux soins des enfants.

De plus en plus de couples à égalité

L'autre enseignement marquant de l'étude, c'est le fait que les couples égalitaires sont de plus en plus nombreux : plus d'un quart des hommes (27 % en 2010) effectue aujourd'hui plus de tâches domestiques que leur conjointe, contre 17 % en 1985. L'augmentation peut paraître infime, mais elle cache une évolution sociale et culturelle plus large, avec des rôles homme-femme moins marqués : « Le schéma de couple traditionnel avec une forte spécialisation des conjoints, l'un dans la sphère professionnelle et l'autre dans la sphère domestique, n'a plus cours aujourd'hui. »

Les auteures de l'étude note également que les couples ont plutôt tendance à se ressembler en termes de participation : les femmes s'impliquant beaucoup dans les tâches parentales et domestiques ont des partenaires également très concernés.

Document 5

La parité au travail sera une réalité dans... deux siècles

Par latribune.fr, 18/12/2018

Si les inégalités de salaire entre hommes et femmes ont un peu diminué en 2018, la parité à des postes à responsabilité ou dans des domaines dans lesquels les hommes sont surreprésentés est encore très loin, selon le Forum économique mondial (WEF).

La route vers la parité au travail et l'égalité salariale homme-femme est encore longue. Très longue. Pour cause, selon un rapport du Forum économique mondial (WEF) divulgué ce mardi 18 décembre, au rythme actuel, il faudra pas mois de 200 ans pour atteindre cet état de fait.

Dans le détail, le rapport annuel sur la parité, qui porte sur 149 pays, examine la situation dans quatre domaines : éducation, santé, politique et monde du travail. Après des années de progrès constants en matière d'éducation, de santé et de représentation politique, la place des femmes a reculé dans ces trois domaines cette année, relève le WEF. Au rythme actuel, les inégalités entre hommes et femmes, dans la plupart des domaines, ne seront pas éliminées avant au moins cent huit ans. Et il faudra deux cent deux ans pour réduire l'écart au travail, souligne le WEF.

Les femmes sous-représentées dans le secteur des sciences

Dans le monde du travail, des progrès ont été enregistrés, mais pas de façon extraordinaire puisque l'écart entre les salaires est encore de près de 51%. Et la part des femmes dans les postes de direction s'élève désormais à 34% dans le monde. Mais l'étude montre qu'il y a désormais proportionnellement moins de femmes que d'hommes sur le marché du travail, en raison notamment de l'impact de l'automatisation sur des postes traditionnellement occupés par des femmes.

Parallèlement, les femmes sont sous-représentées dans les secteurs d'activité en croissance qui nécessitent des compétences et des connaissances en sciences, en technologie, en ingénierie et dans les mathématiques. "Les femmes ne représentent actuellement que 22% des effectifs spécialisés en intelligence artificielle", déplore ainsi le rapport.

La France se classe douzième mondial

La situation de la parité diffère toutefois selon les pays et les régions. Alors que les pays d'Europe de l'ouest sont susceptibles de combler l'écart hommes-femmes d'ici 61 ans, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, cela prendra 153 ans, estime le WEF. Une fois de plus, ce sont les pays nordiques qui se classent dans le haut du tableau. La parité la plus élevée se retrouve en Islande, en Norvège, en Suède et en Finlande.

En revanche, la Syrie, l'Irak, le Pakistan et le Yémen enregistrent le plus grand niveau d'inégalités entre hommes et femmes. Parmi les 20 plus grandes économies du monde, la France termine en tête, à la 12e place mondiale, suivie de l'Allemagne (14e), de la Grande-Bretagne (15e), du Canada (16e) et de l'Afrique du Sud (19e). De leur côté, les Etats-Unis continuent à reculer, passant de la 49e à la 51e place, le rapport relevant "une diminution de la parité hommes-femmes aux postes de ministres".

Document 6

Les inégalités femmes-hommes persistent chez les jeunes diplômé.e.s

Par Guillaume du Payrat | 07/03/2019 – latribune.fr

Selon une étude de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), les inégalités entre femmes et hommes se retrouvent dès l'entrée sur le marché du travail pour les jeunes diplômées et diplômés. Deux ans après la fin de leurs études, les femmes recevaient un salaire annuel inférieur de 4.000 euros à celui des hommes, et décrochaient plus difficilement un CDI ou le statut de cadre.

Le niveau de diplôme n'oblitère pas les inégalités entre femmes et hommes. C'est en substance le constat dressé par une récente étude de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres), qui compare la situation de jeunes actives et actifs sur le marché du travail, deux ans après leur obtention d'un diplôme de niveau bac +5 (*). Des résultats qui rappellent utilement que les inégalités de genre ne s'arrêtent pas aux frontières des catégories sociales.

Cette enquête prend un relief particulier à l'approche de la journée des droits des femmes qui se tiendra le 8 mars. Des rassemblements auront lieu dans de nombreuses villes de France à 15h40, l'heure symbolique à partir de laquelle les femmes commencent chaque jour à travailler "gratuitement", lorsque l'on prend en compte l'inégalité de salaire qu'elles subissent (26% de moins que les hommes, toute catégorie confondue). Un appel a d'ailleurs été lancé pour que femmes et hommes s'arrêtent de travailler à cette même heure, pour protester contre cette discrimination.

Des conditions d'emploi bien plus défavorables pour les femmes

Selon l'enquête de l'association, les discriminations qui frappent les jeunes diplômées lors de leur entrée sur le marché du travail sont multiformes. Le taux d'insertion des jeunes diplômées et diplômés (proportion de celles et ceux qui ont occupé un emploi durant les deux années suivant leur diplôme) est certes de 98% pour chaque catégorie, ce qui confirme la tendance à l'égalisation des taux d'activité entre femmes et hommes (**).

Mais les conditions de cet emploi, quant à elles, apparaissent nettement défavorables aux femmes. Seulement 70% d'entre elles ont obtenu un CDI deux ans après leur diplôme, contre 83% des hommes. A l'inverse, un quart d'entre elles occupent un CDD (14% des hommes), et 3% sont en intérim (2% des hommes). Les jeunes diplômées subissent également une inégalité de statut : elles sont largement moins nombreuses à accéder au statut de cadre (60% contre 81% des hommes), malgré une augmentation de 5 points par rapport à 2012. Ces différentes inégalités se répercutent enfin sur le salaire, inférieur de près de 4.000 euros par an pour les femmes selon l'Apec. Tandis que le salaire annuel brut médian déclaré par les hommes s'élevait à 33.500 euros, celui des femmes atteignait seulement 29.600 euros.

Ces inégalités résultent en partie d'un effet de secteur. Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à travailler dans le privé (85% contre 92% des hommes), dans une grande entreprise (55% contre 62%), et dans l'industrie (23% contre 26%). Or, le secteur privé, l'industrie et les grandes entreprises ont plus tendance à accorder des contrats en CDI et un statut cadre. Les femmes sont au contraire surreprésentées dans certains domaines, comme les ressources humaines (12% contre 3% des hommes), la communication (9% contre 3%) et le secteur santé/social (6% contre 1%).

Des inégalités qui persistent à compétence égale

L'originalité de cette étude réside sans doute dans la façon dont elle aborde les causes des inégalités qu'elle révèle, et particulièrement la question de la formation. Les auteurs observent tout d'abord qu'une partie des inégalités entre femmes et hommes dérive du type de formation suivie. Les filles s'orientent majoritairement vers des études de droit-économie-gestion (55%), sciences humaines (7%) et lettres, langues et arts (8%), alors que 52% des garçons s'orientent vers les sciences technologiques (contre

23% de filles). Ces différences produisent des inégalités indirectes dans l'emploi, vu que les formations principalement choisies par les garçons sont également celles qui assurent le plus un emploi stable et rémunérateur.

Mais l'étude de l'Apec révèle que les inégalités entre femmes et hommes ne sont pas seulement la conséquence indirecte de cet effet de structure. Même après avoir suivi les mêmes formations, dans le même type d'établissement (université ou grande école), les femmes subissent un traitement défavorable par rapport aux hommes. Elles sont systématiquement moins nombreuses à avoir décroché un CDI, par exemple à seulement 65% pour les diplômées d'une université de sciences technologiques (contre 83% pour les garçons). Elles ont également moins de chances d'obtenir le statut de cadre (56% des diplômées d'école de commerce contre 68% pour les garçons), et perçoivent un salaire entre 2.200 et 3.500 euros inférieur à celui des hommes qui sortent des mêmes formations. A compétences égales, les femmes récemment diplômées recevaient ainsi un salaire inférieur de 6 à 10% à celui des hommes, comparable à la tendance toutes catégories confondues (9% selon le gouvernement).

Par cette méthode, l'étude de l'Apec remet ainsi en cause l'hypothèse selon laquelle les inégalités au travail entre femmes et hommes seraient seulement la conséquence de choix de formation différents, qui sont d'ailleurs également le reflet de déterminations sociales. Des discriminations directes sont toujours à l'oeuvre, par lesquelles, à compétences et formation égales, une femme est encore moins bien traitée qu'un homme dans le monde du travail.

Un index lancé pour combattre les inégalités en entreprise

Le premier mars a également marqué l'entrée en vigueur de l'obligation faite aux grandes entreprises de publier un index de l'égalité femmes-hommes, qui dévoilerait chaque année un certain nombre d'informations (écarts de salaire, part des femmes dans les postes à responsabilité). Elle s'appliquera par la suite aux entreprises de taille plus réduite.

A partir de cet indicateur, les entreprises obtiendront un certain score selon leurs pratiques (20 points si les femmes et les hommes ont les mêmes chances d'augmentation, 40 points en cas de salaire égal à âge et compétence égaux). Si celui-ci se révèle inférieur à 75 points sur 100, elles auront alors trois ans pour l'améliorer, sous peine de s'exposer à une amende pouvant aller jusqu'à 1% de leur masse salariale.

*Enquête menée en 2017 et 2018 auprès de 10.000 répondants, dont 52% de femmes, deux ans après leur obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur (en 2015 ou 2016).

** Le taux d'activité des hommes en 2017 était de 93% selon l'Insee, contre 83% pour les femmes.

Document 7

Pourquoi les journalistes femmes n'accèdent-elles pas aux postes de direction?

Au « Parisien » et dans l'ensemble de la presse écrite, alors que la profession se féminise, les femmes en poste à la direction des titres sont très rares…

Anne Demoulin - Publié le 17/01/18 – 20minutes.fr

Soixante-dix-sept femmes journalistes du quotidien Le Parisien se sont portées candidates à un poste de rédactrice en chef « pour protester contre l'absence de femmes à la direction du titre », a expliqué dans un communiqué la Société des journalistes du quotidien ce jeudi.

« Nous soutenons pleinement l'initiative de nos 77 consœurs qui ont postulé à un poste de direction au sein de la rédaction en chef pour signifier l'importance d'ouvrir la porte de ces fonctions à des femmes », ont soutenu leurs confrères du journal.

Une initiative saluée également par 62 femmes journalistes de l'hebdomadaire L'Obs qui en ont profité pour dénoncer à leur tour l'inégalité entre les hommes et les femmes au sein de leur rédaction : « Nous déplorons collectivement ces inégalités et apportons tout notre soutien, en association avec de nombreux hommes de la rédaction qui ont manifesté leur solidarité, à nos consœurs du Parisien ». Alors que les femmes journalistes sont de plus en plus nombreuses dans les rédactions, pourquoi n'accèdent-elles pas aux postes de direction ?

La parité hommes/femmes quasiment atteinte dans la presse écrite

« Le Parisien aujourd'hui, c'est : cinq hommes à la tête de la rédaction en chef nationale, cinq hommes à la tête de la rédaction en chef des éditions départementales, deux hommes à la tête du Parisien Week-end. Un homme à la tête du supplément économie et des autres suppléments. Un grand chelem qui ne sonne pas vraiment comme une victoire de la modernité. Seule exception une femme dirige La Parisienne, dédiée aux femmes », détaillent les journalistes du quotidien. Un paradoxe, compte tenu de la féminisation de la profession.

En 1965, seulement 15,3 % des journalistes étaient des femmes. « La féminisation de la presse est un phénomène en cours depuis plusieurs décennies. Dans les écoles de journalisme, il y a désormais plus de filles que de garçons », explique Jean-Marie Charon, sociologue des médias.

En 2016, on comptait ainsi sur l'ensemble de la profession, 53,3 % d'hommes contre 46,7 % de femmes. Sur les 20539 journalistes de la presse écrite, on compte 10588 hommes contre 9951 femmes, soit 48,45 % de femmes contre 51,55 % de femmes. « Certains secteurs de la presse écrite se sont féminisés plus vite que d'autres, comme la presse magazine, grâce à la presse féminine. Le secteur particulièrement à la traîne est la presse régionale », détaille le sociologue.

La parité est donc quasiment atteinte dans le secteur de la presse écrite. C'est moins vrai dans les rédactions des agences de presse où travaillent 56,31 % d'hommes contre 43,68 % de femmes, dans médias radiophoniques qui emploient 56,75 % contre 43,25 % de femmes et à la télévision où exercent 58 % d'hommes contre 42 % de femmes.

Des femmes journalistes qui peinent à occuper des postes à responsabilité

« Il y a moins des femmes chef de service ou rédactrices en chef que d'hommes, et à la direction des titres, cela demeure une exception », détaille le sociologue. La situation du Parisien illustre ainsi parfaitement la situation générale de la presse écrite, où les femmes peinent à accéder aux postes à responsabilité.

« La presse n'est pas un cas spécifique. Comme dans beaucoup de milieux professionnels, les femmes journalistes subissent le plafond de verre. Il y a des femmes chefs de service, les femmes rédactrices en

chef sont plus rares et celles à la direction de la rédaction, encore plus rares », résume Lauren Bastide, porte-parole de Prenons la une, collectif de femmes journalistes pour une juste représentation des femmes dans les médias et l'égalité professionnelle dans les rédactions.

« Lorsque j'ai mené mon enquête sur ce sujet dans les années 1990, les femmes journalistes avançaient l'argument de la grossesse comme une coupure dans l'évolution de leur carrière, le fait, que tant qu'elles étaient en âge de procréer, on avait peur de les faire monter en grade », se souvient le chercheur.

Des cheffes presque exclusivement dans la presse féminine

« J'ai été frappé lors de mon enquête par l'émotion forte suscitée par cette question, c'est un vrai sujet de frustration », note encore Jean-Marie Charon. « L'action coup de poing de nos consœurs du Parisien est un acte très fort, qui montre que la combativité est très forte chez les femmes journalistes », juge Lauren Bastide.

Les cheffes de la presse écrite dirigent des magazines féminins. « Les femmes cadres se retrouvent généralement dans la presse féminine », souligne le sociologue. « Au Parisien, la seule rédactrice en chef dirige le magazine La Parisienne. Cela rejoint une problématique particulière de la presse, l'idée que les femmes sont plus pertinentes sur certains sujets, certaines thématiques, celles qui sont censées concerner les femmes. Il y a un blocage psychologique à faire accéder les femmes à des fonctions d'encadrement dans certaines rubriques comme l'économie ou la politique », observe Lauren Bastide.

Les femmes sont les premières victimes de la précarisation de la profession

Autre inégalité du secteur, « la précarisation de la profession de journaliste concerne davantage les femmes que les hommes », note le sociologue. « 68 % des pigistes sont des femmes, cela ne favorise pas à la prise de responsabilité », résume Lauren Bastide, qui rappelle, dans le contexte des mouvements #MeToo et #BalanceTonPorc que « cette précarité économique et cette infériorité hiérarchique favorise le viol et le harcèlement ».

La solution pour lutter contre ces inégalités ? « Il faut qu'il y ait une vraie politique menée en ce sens, une démarche volontariste, qui impose la parité des candidatures », estime Lauren Bastide. Une politique volontariste qui a fait ses preuves dans certaines rédactions. « A L'Equipe, journal sportif traditionnellement masculin, il y a une vraie politique en faveur de la diversification », rappelle le sociologue.

Les conséquences de l'absence de cheffes dans les rédactions

Les rédactions ont « tout à gagner et rien à perdre à jouer la "parité" ». La quasi-absence de femmes à la tête des titres de presse n'est pas sans conséquence. Selon un rapport publié mardi par la plateforme Pressedd, seules 16,9 % de femmes figurent parmi les 1 000 personnalités les plus médiatisées en 2017. Les femmes expertes sont encore cruellement sous représentées dans les médias, d'où « l'importance de la pluralité des regards », comme le souligne Lauren Bastide, dans les rédactions.

Document 8

Egalité femmes-hommes : les petites mesures sont parfois plus efficaces que les grandes politiques

« Le Monde » a lancé, le 26 mars, les « Rencontres RH », un nouveau rendez-vous sur les questions d'actualité et de long terme des ressources humaines, en partenariat avec Leboncoin. La première de ces « Rencontres RH » a réuni des responsables des ressources humaines à la Maison de l'Amérique latine pour faire le point sur ce qui a permis (ou pas) de progresser vers l'égalité femmes-hommes dans leurs entreprises. Les prochaines rencontres porteront sur la formation professionnelle.

Par Anne Rodier Publié le 03 avril 2019 – lemonde.fr

Les rencontres RH se sont tenues mardi 26 mars à la Maison de l'Amérique latine, à Paris. Ce nouveau temps de réflexion sur le management organisé par Le Monde, en partenariat avec Leboncoin, a réuni une dizaine de responsables des ressources humaines de grandes entreprises qui, depuis plusieurs années, mènent une politique volontariste en termes d'égalité femmes-hommes.

Leurs expériences confrontées au regard académique de deux chercheuses, Dominique Meurs, codirectrice du projet Travail du Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap), et Florence Chappert, de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), ont mis au jour les petits pas de l'égalité en entreprise, les détails qui permettent de grandes avancées et les leviers efficaces sur le long terme.

« Au cours des dernières années, la prise de conscience d'une nécessaire parité s'est accélérée dans les entreprises, d'une part sur le constat que les femmes avaient désormais un niveau de formation plus élevé que celui des hommes tandis que leur salaire n'avait quasiment pas bougé, et d'autre part parce qu'il était important pour les entreprises de communiquer sur la parité pour ne pas se priver de « bons profils » », explique Dominique Meurs.

« Le plafond de verre toujours là »

La mise en place au 1er mars de l'Index égalité femmes-hommes dans les grandes entreprises a ouvert le débat sur de récents résultats concrets et les limites de ce type de dispositif. Toutes les entreprises représentées ont obtenu de bons résultats, avec de faibles écarts de salaires sur les mêmes fonctions dans un même secteur, malgré des inégalités persistantes, dans la mesure où certains métiers sont majoritairement masculins et d'autres féminins.

« Il n'y a quasiment pas de femmes dans la banque d'investissement, elles sont majoritairement dans la banque de détails, on n'a donc aucune femme dans les dix plus hauts salaires, a reconnu Caroline Guillaumin, DRH du groupe Société générale. La discrimination positive est utile, mais pour intégrer plus de femmes aux postes dirigeants, il faudrait que je bloque la promotion des hommes, ce qui crée d'autres problèmes », a-t-elle précisé. La loi Coppé-Zimmermann qui a porté la part des femmes dans les conseils d'administration à 40 % n'a eu qu'un effet de ruissellement modéré au sein des entreprises. La part des femmes dans le comité exécutif des entreprises présentes le 26 mars varie de 10 % à 37 %.

« Le plafond de verre est toujours là, confirme le DRH de Sanofi, Bruno Laforge. On a bien avancé grâce aux accords d'entreprise, mais on reste à 36 % de femmes sur les 1900 cadres dirigeants ». « L'index a été une bonne initiative du gouvernement, avec cinq critères relativement simples sur lesquels on travaillait déjà depuis des années, mais deux d'entre eux ont posé les bonnes questions sur l'évolution des femmes tout au long de leur carrière », résume Sybille Quéré-Becker pour AXA-France.

Sensibilisation auprès des écoles

« L'index est une première étape, il indique qu'il y a de moins en moins de discriminations directes comme l'inégalité sur le salaire de base, ce qui est un progrès, mais quand on réintègre les primes,

l'écart est de 12 %. Quant aux promotions, elles concernent plutôt les cadres pour les hommes et les non-cadres pour les femmes. On n'est pas au même niveau. Il faut donc désormais s'intéresser à la discrimination indirecte », souligne Florence Chappert, de l'Anact.

Les chercheurs ont ainsi été conduits à revenir aux raisons structurelles qui construisent les inégalités au fil de la carrière : la maternité, le déficit de mixité dans certains métiers, le temps de travail et la santé au travail. Parmi les remèdes utilisés contre le décrochage de salaire lié à la maternité, « le congé paternité, le télétravail et la réduction de l'amplitude horaire ont déjà montré leur efficacité », affirme Dominique Meurs. Les DRH réunis autour de la table acquiescent.

Pour améliorer la mixité des métiers, que l'on parle d'informatique ou d'industrie, le premier réflexe des entreprises est de mener des actions de sensibilisation auprès des écoles. « Une expérience de L'Oréal a montré qu'une seule heure d'intervention d'une doctorante dans une classe de lycée peut changer de 5 % l'orientation choisie par les jeunes », rappelle Dominique Meurs pour souligner l'efficacité de la démarche. Chez Orange, « on a refondé les fiches de postes en réduisant les compétences techniques pour éviter l'autocensure des candidates. On cherche avant tout des têtes bien faites », indique Line Pélissier, directrice Itinéraires professionnels du groupe.

« Des toilettes sur les chantiers »

Mais le rôle des conditions de travail se révèle tout autant primordial sur la mixité. La SNCF Réseau en témoigne. L'entreprise a pris de nouvelles dispositions après avoir consulté ses salariées : « les équipements de sécurité ont été adaptés aux femmes il y a deux ans. On a ainsi pu faire valoir aux futures recrues qu'elles auraient des vêtements adaptés à leur morphologie. Ce qui n'était pas le cas avant. Et deuxième gêne exprimée par les salariées, les chantiers n'étaient pas toujours équipés de toilettes. On a donc prévu de systématiser l'accès aux toilettes sur les chantiers », relate Anouk Poirier, chargée des politiques de l'emploi de la branche SNCF réseau. « Ce sont souvent les conditions de travail qui évincent les femmes d'un métier », remarque Florence Chappert.

Pour être efficaces sur le long terme, les participants aux rencontres RH ont avancé dans le désordre : le mentorat, l'amélioration des conditions de travail dans les emplois à dominante féminine, la conciliation des temps personnels et professionnels, les dispositifs « name and shame [désigner et blâmer] » ; et, à l'unanimité, « des politiques volontaristes ». Pour résoudre les inégalités, il n'y a pas d'évolution spontanée.

Document 9

Pourquoi les hommes sont-ils plus sportifs que les femmes ?

Par Yves Raibaud, géographe, université Bordeaux-Montaigne, Passages CNRS — 15 février 2018 Libération

L'inégalité des sexes face au sport n'a rien de naturel : dès l'enfance, infrastructures et moyens publics sont consacrés en priorité aux garçons. Un rattrapage s'impose.

Aux jeux olympiques de Pyeongchang, comme à ceux de Sotchi (2014) ou à Rio (2016), les femmes sont moins nombreuses dans les délégations nationales et rapporteront moins de médailles (deux fois moins à Rio, trois fois moins à Sotchi).

Dès le départ, des inégalités dans les pratiques sportives conditionnent ces résultats médiocres. Comment identifier les obstacles et diminuer les écarts ? Deux études réalisées à Bordeaux et à Genève proposent une méthode pour mesurer et analyser ces inégalités, ainsi que des préconisations pour accompagner l'accès des femmes à la pratique sportive (1). Car les pratiques sportives des femmes butent sur des obstacles qu'il s'agit d'identifier afin de pouvoir efficacement résoudre les problèmes.

70 % des budgets et des équipements sont consacrés aux garçons

La première approche est budgétaire et comptable : sur la masse des moyens publics accordée aux pratiques sportives, quelle somme revient respectivement aux hommes et aux femmes ? Combien de licencié·e·s des deux sexes dans les clubs subventionnés ? Combien de bénéficiaires par sexe des activités proposées directement par les services municipaux de la jeunesse, des sports, de la politique de la ville ? Dans les deux villes objets de l'étude, ainsi que dans d'autres collectivités qui se sont exposées à cet exercice, environ 70 % des moyens sont consacrés aux garçons et aux hommes. Cette proportion s'aggrave si l'on considère la mise à disposition des équipements sportifs. Certes, de nombreux équipements sont mixtes (piscines). Quelques-uns sont exclusivement occupés par des femmes (salles de danse, de gym). Mais la majorité du parc est consacré aux sports masculins, que ce soit dans des équipements mis à disposition des associations et clubs (salles et stades) ou dans les nombreux équipements sportifs d'accès libre dans la ville (skateparks, citystades), en principe destinés à toutes et à tous mais exclusivement occupés par des hommes. Une cartographie de ces équipements et de leur utilisation par sexe fait partie du recensement nécessaire à l'élaboration d'une politique égalitaire.

Les femmes font autant de sport que les hommes, elles sont moins subventionnées

Ce constat sévère, révélant une inégalité devant l'impôt, a été présenté lors des enquêtes aux élu·e·s, responsables de service, directrices et directeurs de clubs. Les chiffres étonnent d'abord, puis sont mis en question ou relativisés. Ensuite, les explications fusent : certes, il y a moins de femmes dans le sport, mais il y en aurait de plus en plus. Les femmes seraient moins enclines à faire du sport, plus portées vers les arts ou les études. Elles auraient moins le goût de la compétition, auraient tendance à se replier sur elles au moment de l'adolescence, seraient plus tournées vers la famille. Les garçons, eux, auraient naturellement besoin de jouer et de se dépenser dans des activités sportives, nécessaires pour canaliser leur violence. Or, paradoxalement, nos études montrent que les femmes aiment le sport, qu'elles ont presque autant de pratiques sportives que les hommes, mais que ce goût est contrarié concrètement dès l'enfance. D'abord par la non-mixité des pratiques sportives qui entérine la supposée supériorité physique des garçons et amène les deux classes de sexes à se séparer dès l'adolescence, au détriment des filles : difficulté à constituer des équipes féminines et des clubs dans les disciplines réputées masculines (foot, rugby, vélo), manque de moyens chroniques dans des disciplines réputées féminines telles que la gymnastique et toutes les formes de danse. Ce décrochage des filles est aggravé par le sexisme et la pression sur leur corps, comme le montrent les études sur les pratiques sportives au collège. Il se poursuit à l'âge adulte pour celles qui ont des enfants et peinent à concilier vie familiale et

vie professionnelle. Le déficit de propositions sportives à destination des femmes augmente mécaniquement et amplifie leurs difficultés pour trouver une offre adaptée, tandis que les propositions en direction des hommes se multiplient et se diversifient. Comment les femmes réussissent-elles cependant à faire du sport ? Dans les pratiques libres (course, vélo, marche) ou commerciales (fitness, aquagym, yoga, pilates) qui offrent une souplesse d'adaptation pour les horaires, au contraire des clubs et équipements subventionnés dont les heures d'ouverture sont difficilement conciliables avec les temps du travail domestique et celui consacré aux enfants. Ainsi, le sport des femmes est-il plus souvent payant pour elles et gratuit pour les collectivités, l'essentiel de la ressource publique étant consacré au sport masculin. Dans le cas des activités libres dans la ville, un autre obstacle s'élève : le sentiment d'insécurité dans certains quartiers ou la nuit. Dans les entretiens réalisés, les exemples de sexisme, d'insultes lesbophobes, de harcèlement et d'agressions sexuelles envers les sportives sont nombreux, montrant à quel point le sport des femmes dans la ville peine à passer comme une pratique sociale ordinaire, au contraire du sport masculin.

Sport et citoyenneté : une imposture sans l'égalité entre les femmes et les hommes

Face à cette situation, les villes qui se sont attaquées au problème (notamment, la ville de Bordeaux) ont mis en place un observatoire du sport féminin afin de quantifier ces inégalités et élaborer une programmation pour rétablir année après année l'équilibre : subventions accordées sur des contrats d'objectifs, plages réservées aux femmes dans les équipements sportifs, mixité et égalité dans les projets d'animation sportive des quartiers, sécurisation et encouragement des pratiques sportives dans l'espace public. Ce que le sport spectacle ne peut ou ne veut pas faire, c'est aux financements publics de le réaliser en faisant la promotion du sport mixte et du sport féminin. C'est une question d'égalité devant l'impôt. Mais il s'agit aussi de promouvoir une citoyenneté par le sport qui ne soit pas réservée aux garçons, comme l'a été la citoyenneté républicaine, privant durant cent ans les femmes françaises du suffrage universel, un retard qui plombe encore aujourd'hui notre démocratie. Le rattrapage ne doit pas être optionnel, c'est une question de justice. Tout le monde y gagnera, même les garçons qui pâtissent souvent des effets secondaires d'une éducation sportive entre pairs, marquée par le virilisme, le sexisme et l'homophobie.

Document 10

Education: Pourquoi l'école française est-elle encore jugée trop sexiste?

Un rapport du Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes paru ce mercredi montre l'urgence à former les enseignants à l'égalité filles-garçons...

Delphine Bancaud - Publié le 22/02/17 - 20 minutes

En progrès, mais peut mieux faire. En matière d'égalité entre les filles et les garçons et de lutte contre les stéréotypes sexistes, l'école française est encore à la traîne. Ce que constate à nouveau le Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes (HCE) dans un rapport paru ce mercredi.

C'est d'abord dans les manuels scolaires que les clichés de genre persistent. Les femmes y sont sous représentées numériquement et elles apparaissent dans des rôles stéréotypés. « Dans ceux de lecture de CP, 70 % des personnages qui sont représentés en train de faire la cuisine ou le ménage sont des femmes et seulement 3 % des personnages s'illustrant dans des métiers scientifiques sont féminins », note Danièle Bousquet, présidente du HCE.

Les pratiques pédagogiques largement en cause

Mais c'est surtout dans les pratiques pédagogiques que le bât blesse, selon le rapport. Ce dernier souligne que les enseignants interagissent plus fréquemment avec les élèves garçons (56 %) qu'avec les filles (44 %). « Les garçons sont interrogés plus souvent et plus longtemps », relève Danièle Bousquet. Ils sont aussi davantage tirés vers le haut par les enseignants : « Ils reçoivent des consignes plus complexes que les filles et sont stimulés dans l'apprentissage de savoirs nouveaux alors que les filles sont davantage invitées à répéter des savoirs qu'elles ont déjà acquis », poursuit-elle.

L'image que l'on renvoie d'eux-mêmes aux élèves diffère aussi selon leur sexe. Selon le HCE, les trois quarts des élèves punis par les enseignants sont des garçons. « Et les enseignants répètent aux filles qu'elles sont travailleuses et aux garçons qu'ils sont moins disciplinés et qu'ils ne font pas leur maximum », note Danièle Bousquet. Des réflexions qui se retrouvent dans les bulletins de notes et qui finissent par jouer sur les comportements scolaires et donc sur les résultats.

Et si les choix d'orientation sont a priori très ouverts, le champ des possibles est en fait plus limité pour les filles. Malgré une meilleure réussite scolaire que les garçons, elles se concentrent sur un éventail plus restreint de formations et sont moins poussées par les enseignants à épouser une filière scientifique. D'ailleurs en fin de seconde générale, 7 garçons sur 10 s'orientent vers une filière scientifique et 4 filles sur 10 vers une filière littéraire.

Une prise de conscience trop limitée des enseignants

Mais loin de jeter la pierre aux enseignants, le HCE précise bien que cette perpétuation des réflexes sexistes est inconsciente chez eux et que seul un travail sur le sujet permet d'obtenir des résultats. « Il n'y a pas de pente naturelle vers l'égalité des sexes. La formation des enseignants reste un levier fondamental pour œuvrer dans ce sens », souligne Danièle Bousquet. Un constat partagé par l'ancien ministre de l'Education, Vincent Peillon, qui a œuvré pour que la formation à l'égalité des enseignants figure dans les objectifs fixés par la loi sur la refondation de l'école (8 juillet 2013) aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

Mais force est de constater que pour l'heure, les formations dans ce domaine ne sont pas proposées dans tous les ESPE, qu'elles restent souvent optionnelles et que celles qui existent ne sont pas toutes aussi denses. « Il peut s'agir d'un simple débat sur l'égalité de deux heures ou de modules complets sur la thématique qui représentent une cinquantaine d'heures annuelles », observe Françoise Vouillot, présidente de la Commission « Lutte contre les stéréotypes » au HCE. D'après le baromètre réalisé par le HCE, seule la moitié des ESPE considère avoir formé la totalité de leurs étudiants. Et en cours de

carrière, les enseignants ne se forment pas plus à cette thématique : « Il existe trop peu de formations dans ce domaine et elles sont trop peu connues par les principaux intéressés. Moins de 1 % des journées de formation des personnels en poste concernaient l'égalité hommes femmes en 2013-2014 », note Margaux Collet, en charge du suivi de la Commission « Lutte contre les stéréotypes » au HCE.

Former les profs à l'égalité, un impératif

Du coup, pour faire avancer l'école sur le sujet, le HCE recommande l'instauration d'une formation initiale obligatoire des apprentis enseignants à l'égalité filles garçons et l'intégration de cette thématique au programme des concours de l'enseignement. « Il faut aussi développer et garantir une offre de formation continue sur l'égalité des sexes », insiste Margaux Collet. Car c'est en questionnant les pratiques pédagogiques que les enseignants peuvent rééquilibrer les interactions dans la classe, en veillant par exemple, à interroger alternativement un garçon et une fille, en valorisant le rôle des femmes dans les contenus d'enseignement ou en apprenant à critiquer les stéréotypes sexistes.

Reste à se demander s'il ne faudrait pas aussi remettre en vigueur les ABCD de l'égalité. Ce programme, destiné à promouvoir l'égalité filles garçons à l'école, avait été abandonné à l'été 2014 après quelques mois d'expérimentation, à la suite de virulentes critiques venues notamment de l'extrême droite et d'opposants au mariage des homosexuels, dénonçant l'introduction d'une prétendue « théorie du genre » qui nierait les différences sexuelles. Outre son intérêt pour les élèves, il avait aussi le mérite d'obliger les enseignants à se poser sur cette thématique et d'aiguiser leur conscience à son importance.

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : NOTE DE SYNTHESE DE CULTURE GENERALE

DUREE : 4h00 COEFFICIENT : 4

CORRIGE

La question des inégalités entre hommes et femmes est centrale dans notre société. De nombreuses lois ont été adoptées afin de garantir la parité dans le monde du travail ainsi que dans celui de la politique. Les progrès sont considérables et la situation de la femme ne cesse de s'améliorer. Néanmoins, les inégalités persistent et la parité est encore loin d'être atteinte. L'égalité de droit ne conduit pas encore à une égalité de fait.

A l'aide des documents joints, vous voudrez bien rédiger une note présentant un état de la parité aujourd'hui.

***

Comme chaque année, le 8 mars, est célébrée la journée internationale des droits des femmes. C'est l'occasion de mettre en avant les travaux réalisés en matière d'égalité femmes-hommes. En effet, la parité est aujourd'hui encore un sujet d'actualité, la parité théorique n'apparaissant pas toujours respectée.

La partie, au final la plus facile, les femmes l'ont réalisée. Obtenir le droit de vote, être les égales des hommes devant la loi, … Le XXe siècle a été celui de la bataille pour l'égalité devant la loi entre femmes et hommes. Il faut maintenant, pour qu'existe une réelle égalité des chances, mettre en place des mesures qui compensent notamment le poids du vécu et l'impact de la discrimination implicite.

Malgré des réformes et d'évidents progrès, des inégalités femmes-hommes persistent (I) et nécessitent l'élaboration de nouvelles pistes permettant de tendre vers plus de parité (II).

I. La persistance de certaines inégalités

La parité entre les femmes et les hommes est loin d'être effective et des inégalités existent aujourd'hui encore tant dans la vie personnelle que dans le monde du travail.

A. Les inégalités dans la vie personnelle

B. Les inégalités dans la vie professionnelle

II. Les pistes permettant de tendre vers plus de parité

Les changements attendus dans la vie quotidienne des femmes passent nécessairement par la poursuite de l'évolution des mentalités et la mise en place de dispositifs novateurs.

A. L’évolution des mentalités à poursuivre

B. La mise en place de dispositifs novateurs

Conclusion/ouverture :
Ouverture sur la parité dans le monde et sur l’accent particulier devant être mis dans les pays du Moyen-Orient et d’Afrique.

Barème général :
Une note inférieure à 5 sur 20 pour tout devoir hors sujet ;
Une note inférieure à 10 sur 20 pour tout devoir ne présentant pas de plan matérialisé ;
Une note inférieure à 10 sur 20 pour tout devoir comportant plus de 6 pages ;
A partir de 5 fautes d’orthographe, 2 points seront enlevés à la note sur 20.

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE SCIENCES MEDICO-SOCIALES

DUREE : 3h00 COEFFICIENT : 3

SUJET

Question 1 : La santé sexuelle en Nouvelle-Calédonie.

Question 2 : Les différents modes d'intervention sociale.

Question 3 : Prise en charge des besoins de santé de la population : qu'est-ce que la priorité sanitaire ?

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE SCIENCES MEDICO-SOCIALES

DUREE : 3h00 COEFFICIENT : 3

CORRIGE

Question 1 : La santé sexuelle en Nouvelle-Calédonie.

Eléments de correction : dossier basé sur le dossier disponible sur le site de l'ASS
Définition de la santé sexuelle

Deux axes de coordinations des actions :

- Promotion de la santé sexuelle
- Prévention des IST et du VIH/SIDA

Question 2 : Les différents modes d'intervention sociale.

Définitions : intervention sociale, développement social, assistances, minima sociaux, cohésion sociale…

1ere partie : assistance (aides, dépendance financière, absence d'autonomie)

2e partie : donc accompagnement social (permettre à l'usager de retrouver une autonomie, l'inscrire dans la durée, construction de projet…)

3e partie : alors développement social territorial (favoriser bien-être social, prise en charge globale : sur la zone géographique au vu des spécificités économiques, sociales et culturelles).

Question 3 : Prise en charge des besoins de santé de la population : qu'est-ce que la priorité sanitaire ?

Définitions à indiquer : priorité, priorité sanitaire, plan, programme.

1ere partie : besoins quantifiés par des indicateurs, besoins influencés par des déterminants

2e partie : mise en œuvre : constat d'un problème de santé publique, détermination d'une priorité sanitaire, fixation d'objectifs, mise en place de programmes, évaluations, ajustements éventuels, etc…

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE ADMINISTRATION GENERALE

DUREE : 3h00 COEFFICIENT : 3

SUJET

Question 1 : Le déclin de la biodiversité compromet notre capacité à nourrir une population mondiale en croissance constante. Expliquez. (7 points)

Question 2 : Au-delà de leurs bienfaits physiques, les exercices musculaires et articulaires avant la prise de poste améliorent les relations au sein des équipes. Expliquez. (7 points)

Question 3 : Quels sont les facteurs de la crise mondiale de l'eau ? (6 points)

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE TECHNIQUES DE GESTION ET DE COMPTABILITE

DUREE : 3h00 COEFFICIENT : 3

SUJET

Question n° 1 : Définir la notion de Marketing Mix et ses variables. (6 points)

Question n° 2 : Présenter la comptabilité publique et sa différence avec la comptabilité privée. (7 points)

Question n° 3 : Quelles sont les différentes formes de monnaie ? (4 points)

Question n° 4 : Définir la méthode FiFo (1 point).

Question n° 5 : Que signifie le principe de non compensation ? (2 points)

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : ANGLAIS

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

SUJET

*Le sujet comporte **2 pages** y compris la page de garde*

'Hi-tech robot' at Russia forum turns out to be man in suit

State television praised the 'modern' tech despite photos revealing actor in costume

Andrew Roth in Moscow; The Guardian; Wed 12 Dec 2018

A "hi-tech robot" shown on Russian state television has turned out to be a man in a suit.

Russia-24 praised the ersatz android during coverage of a youth forum dedicated to robotics, boasting that "Robot Boris has already learned to dance and he's not that bad".

But sharp-eyed bloggers were dubious. The Russian website TJournal listed questions about the robot's performance: Where were Boris's external sensors? Why did the robot make so many "unnecessary movements" while dancing? And why did the robot look like a person would fit perfectly inside of it?

Later, photographs of the "robot" posted on social media showed the very visible neckline of the person in the suit.

Boris turned out to be an "Alyosha the Robot" costume made by a company called Show Robots. The £3,000 costume, equipped with microphone and tablet display, creates the "near total illusion that before you stands a real robot".

A photograph published by MBKh Media, the news agency founded by the Vladimir Putin opponent Mikhail Khodorkovsky, appeared to show the actor in the robot suit ahead of the forum on Tuesday in Yaroslavl, a city about 150 miles north-east of Moscow.

The organisers of the Proyektoria technology forum, held each year for the "future intellectual leaders of Russia", did not try to pass off the robot as real, the website reported.

But whether by mistake or design, the state television footage did just that. "It's entirely possible one of these [students] could dedicate himself to robotics," an anchor reported. "Especially as at the forum they have the opportunity to look at the most modern robots."

Then, a very robotic voice rang out. "I know mathematics well but I also want to learn to draw," Boris said, before dancing to the Little Big song Skibidi.

On Wednesday morning, the television report briefly disappeared from Russia-24's YouTube channel but by early afternoon it was accessible again.

QUESTIONS.

1. COMPREHENSION. (6 marks : 2 marks per answer)

Answer the following questions in your own words. Write about 30 words per answer.

a) Explain the headline of the article.
b) How was the trickery discovered ?
c) Who was responsible for the mistake ?

2. TRANSLATION. (10 marks)

Translate into French the passage in bold characters, from : « But whether… » to : « … accessible again. »

3. ESSAY. (4 marks)

In your opinion, what place will robots take in our daily lives in the future ? (Write about 120 words)

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : ANGLAIS

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

CORRIGE

1. COMPREHENSION

6 points, 2 points par question : 1,5 point pour l'exactitude de la réponse, 0,5 point pour la qualité de l'anglais.

a) During a program on the Russian state television, a state-of-the-art robot was very proudly presented, but it was a hoax as it was actually was a man in disguise.
b) Some internauts observed the video closely and asked technical questions which were not answered. Moreover some photos on social media revealed the neckline of the man.
c) This happened during a youth technology forum, the organisers of which never claimed they had built a robot -only a costume. The state television is solely to blame for the mistake.

2. TRANSLATION

10 points, répartis selon le barème ci-dessous.

Mais c'est exactement ce qu'a fait le film de la télévision d'état, par erreur ou délibérément. « Il est parfaitement possible que l'un de ces (étudiants) se destine à la robotique, » a déclaré un présentateur. « En particulier, lors d'un forum comme celui-ci qui leur offre l'occasion d'observer les robots les plus modernes. »
Puis une voix très robotique s'est fait entendre. « Je connais bien les mathématiques mais je veux aussi apprendre à dessiner, » a dit Boris, avant de se mettre à danser sur l'air de la Grande Petite Chanson Skibidi.
Mercredi matin, le reportage télévisé a brièvement disparu du canal YouTube de Russie-24, cependant il a été de nouveau accessible au début de l'après-midi.

BAREME DE CORRECTION DE LA VERSION

Nombre de points	Critères d'évaluation pour la compréhension du texte anglais	Critères d'évaluation pour l'expression en français
0 à 1 point	- aucune compréhension du texte. - compréhension de quelques éléments seulement.	- texte français incompréhensible. - texte français très confus avec de nombreuses fautes de syntaxe et d'orthographe.
1 à 2 points	- compréhension très superficielle - beaucoup de contresens et de faux sens.	- texte français peu clair, dont le niveau de langue laisse à désirer, et qui comporte des fautes de syntaxe et d'orthographe.
3 à 4 points	- compréhension acceptable - de rares contresens ; quelques faux sens.	- texte français correct. - peu de fautes de syntaxe et d'orthographe
4 à 5 points	- Très peu d'erreurs de compréhension. -Compréhension parfaite	- vocabulaire et structures recherchés. - aucune faute.
Total sur 5		

La compréhension du texte anglais sera notée sur 5.
L'expression en français sera notée sur 5.
Les deux notes ci-dessus seront additionnées pour produire la note finale de la version, sur 10.

3. ESSAY

Réponse personnelle. Les 4 points seront répartis de la façon suivante :

- Respect du sujet et des consignes : 0,5 point
- Organisation de l'essai (Introduction, arguments, conclusion) : 1 point
- Pertinence des arguments : 1,5 point
- Qualité de l'anglais (correction des structures, richesse du vocabulaire) : 1 point

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : ESPAGNOL

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

SUJET

*Le sujet comporte **2 pages** y compris la page de garde*

El abuso de los opiáceos más fuertes moviliza a las Administraciones

***El consumo** de estos **fármacos** ha aumentado un 79% en siete años. El Gobierno y las comunidades autónomas crean un grupo de trabajo para evaluar su prescripción*

La **prescripción indebida** y el abuso del fentanilo de liberación rápida, **el opioide** más potente, han puesto en alerta a las administraciones españolas. El Ministerio de Sanidad y las comunidades han decidido crear un grupo de trabajo "para evaluar y mejorar la utilización de los opiáceos, especialmente las presentaciones con más riesgo de causar dependencia y adicción", han confirmado a EL PAÍS participantes en el último Consejo Interterritorial, donde se adoptó la decisión.

La puesta en marcha de este equipo de control coincide con la publicación de los datos de consumo de opiáceos, que ha crecido en España un 79% entre 2010 y 2017, según la Agencia Española del Medicamento (Aemps). "Si crece es porque se trata más y mejor el dolor. No hay que estigmatizar a una familia de fármacos muy útiles y que mejoran de forma importante la calidad de vida de los pacientes", afirma María Ángeles Canos, jefa de la Unidad del Dolor del Hospital La Fe, de Valencia.

Pero sí se han detectado casos puntuales de prescripciones inadecuadas que han llevado a las Administraciones a actuar. Fundamentalmente, los relacionados con el fentanilo de liberación rápida —con inhaladores o en presentaciones que se diluyen en la boca—, que ocupa **la cúspide** de estos fármacos. Es el más potente —hasta 100 veces más que la morfina— y actúa de forma casi instantánea. Pero su riesgo adictivo —entre otros efectos indeseados— es muy alto, por lo que "su indicación es muy precisa: **pacientes oncológicos** con dolor irruptivo", afirma Antonio Alcántara, secretario del grupo de Dolor de la Sociedad Española de Médicos de Atención Primaria (Semergen). El dolor irruptivo es una exacerbación súbita y transitoria de gran intensidad del dolor.

"Esto excluye a los pacientes no oncológicos, con mayor esperanza de vida y el tratamiento del dolor crónico de base, que debe hacerse con parches de liberación lenta. El uso del fentanilo de liberación rápida debe limitarse **al tratamiento de rescate** frente al dolor irruptivo", añade.

Especialistas y Administraciones, sin embargo, admiten que la prescripción fuera de indicación existe. La Generalitat Valenciana lo detectó en 2016. "Vimos un **aumento** del consumo que no se adecuaba a los diagnósticos y que excedía las dosis o el tiempo de tratamiento recomendados", explica Raquel Tena, subdirectora general de Farmacia. La Generalitat revisó 1.518 tratamientos.

https://elpais.com/sociedad/2019/05/07/actualidad/1557256845_328324.html

1. El consumo: *la consommation*	**5. La cúspide:** *le sommet, l'apogée*
2. Un fármaco: *un médicament*	**6. Pacientes oncológicos:** *des patients souffrant de cancer*
3. La prescripción indebida: *une ordonnance indue*	**7. Un tratamiento de rescate:** *un traitement de secours*
4. Un opioide: *un opiacé*	**8. un aumento:** *une augmentation*

I - COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT (10 points)

1. Explica las razones que motivaron al Ministerio de Sanidad y las Comunidades a crear un grupo de trabajo. **(2 pts.)**

2. Citando un fragmento del texto, di qué es el fentanilo. **(1 pt)**

3. Explica a qué corresponde el porcentaje 79%. **(1 pt)**

4. Apunta dos ventajas del fentanilo. **(2 pts.)**

5. Los opiáceos son útiles en la lucha contra el dolor. Cita un elemento del texto que lo indica. **(2 pts.)**

6. Cita dos ejemplos de prescripción indebida constatada por especialistas y Administraciones. **(2 pts.)**

II - EXPRESSION ÉCRITE (6 points)

7. Según tú, ¿que se podría hacer para evitar que los opiáceos sean utilizados ilegalmente? (En unas 10 líneas)

III - TRADUCTION (4 points)

8. Traduce al francés el siguiente pasaje.

"El consumo de estos fármacos ha aumentado un 79% en siete años. El Gobierno y las comunidades autónomas crean un grupo de trabajo para evaluar su prescripción."

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : ESPAGNOL

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

CORRIGE

El abuso de los opiáceos más fuertes moviliza a las Administraciones

I - COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT (10 points)

1. Explica las razones que motivaron al Ministerio de Sanidad y las comunidades a crear un grupo de trabajo. **(2 pts.)**

El Ministerio de Sanidad y las comunidades han decidido crear un grupo de trabajo "para evaluar y mejorar la utilización de los opiáceos, especialmente las presentaciones con más riesgo de causar dependencia y adicción". (l. 2-4)

2. Citando un fragmento del texto, di qué es el fentanilo. **(1 pt)**

El fentanilo es un fármaco "...es el opioide más potente." (l. 1)

3. Explica a qué corresponde el porcentaje 79%. **(1 pt)**

Según la Agencia Española del Medicamento (Aemps), un 79% corresponde al aumento del consumo de opiáceos en España entre 2010 y 2017.(l. 6-8)

4. Apunta dos ventajas del fentanilo. **(2 pts.)**

El fentanilo es de liberación rápida ya que es el más potente —hasta 100 veces más que la morfina— y actúa de forma casi instantánea.(l. 12 y 14)

5. Los opiáceos son útiles en la lucha contra el dolor. Cita un elemento del texto que lo indica. **(2 pts.)**

Según Antonio Alcántara, secretario del grupo de Dolor de la Sociedad Española de Médicos de Atención Primaria (Semergen) "su indicación es muy precisa: ***pacientes oncológicos*** *con dolor irruptivo". (l. 15-16)*

6. Cita dos ejemplos de prescripción indebida constatada por especialistas y Administraciones. **(2 pts.)**

Especialistas y Administraciones admiten que la prescripción fuera de indicación existe. "Vimos un aumento del consumo que no se adecuaba a los diagnósticos y que excedía las dosis o el tiempo de tratamiento recomendados". (l. 23-24)

II - EXPRESSION ÉCRITE (6 points)

7. Según tú, ¿que se podría hacer para evitar que los opiáceos sean utilizados ilegalmente? (En unas 10 líneas)

- En mi opinión, habría que educar al paciente para que consuma únicamente los medicamentos prescritos por el médico
- El consumo debe adecuarse a los diagnósticos
- Además, la toma de remedios no debe exceder ni las dosis ni el tiempo de tratamiento recomendados.
- Pienso que el especialista no debiera prescribir este tipo de medicamentos tan fácilmente debido a la presión de los laboratorios farmacéuticos.
- El médico tendría que explicarle al paciente los riesgos que puede correr si abusa de los opiáceos.
- El paciente no debería vender sus remedios a otros pacientes aún cuando sufran de la misma patología.
- El enfermo no debería compartir sus medicamentos con nadie más.
- Hay que comunicarse con el médico si el paciente tiene alguna preocupación acerca de tomar los medicamentos.

III - TRADUCTION (4 points)

8. Traduce al francés el siguiente pasaje.

La consommation de ces médicaments a augmenté de 79 % en sept ans. Le Gouvernement et les communautés autonomes créent un groupe de travail chargé d'évaluer la prescription.

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : INFORMATIQUE

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

SUJET

Une seule réponse par question est exacte.

Répondez uniquement sur la grille de réponses, en cochant lisiblement avec une croix (« X »), de préférence en bleu, la bonne réponse à chaque question.

Seules les réponses portées sur la **grille de réponses** seront prises en compte.

L'usage de la calculatrice est interdit.

Barème par question : 2 points par bonne réponse,
-1 point par mauvaise réponse,
0 point en l'absence de réponse.

*Le sujet comporte **4 pages** y compris la page de garde*

Question 1
Lequel de ces micro-processeurs est le plus performant?
1. Core 2 Duo
2. Pentium 4
3. Intel 80286

Question 2
Lequel de ces navigateurs existe ?
1. Godzilla
2. Mercure
3. Safari

Question 3
Laquelle de ces suites existe?
1. FreeOffice
2. OpenOffice
3. RunOffice

Question 4
Dans un document Word, à quoi correspond la fonction « justifié » d'un paragraphe?
1. Corriger les fautes d'orthographes
2. Faire des suggestions de synonymes
3. Aligner le texte sur les marges de gauche et de droite

Question 5
Dans un document Word, il est possible de faire des tableaux croisés dynamiques?
1. oui
2. non

Question 6
Dans le tableur Excel, à quoi correspond une cellule?
1. Une ligne
2. Une colonne
3. L'intersection entre une ligne et une colonne

Question 7
En programmation objet, un objet représente...
1. Une idée
2. Un attribut
3. Une méthode

Question 8
Lequel de ces langages de programmation n'existe pas?
1. Java
2. Smala
3. Scala

Question 9
En programmation, la gestion de version permet de gérer les versions ...
1. de code source
2. de code bugué
3. de code débugué

Question 10
A quoi correspond l'acronyme SAAS sur le Cloud ?
1. Soft And Android Service
2. Software As A Service
3. System And Assistance for Software

Question 11
Le Cloud Computing permet de...
1. Sécuriser les données
2. Faciliter l'accès à Internet
3. S'appuyer sur des services à distance

Question 12
En programmation informatique, un framework désigne ...
1. Un environnement d'exécution
2. Un environnement de déploiement
3. Un environnement de développement

Question 13
A quoi correspond le RGPD?
1. Une loi
2. Un virus
3. Une extension de la norme TCP/IP

Question 14
Pour un hacker, l'objectif est ...
1. de saturer le réseau internet
2. de contourner des protections logicielles et matérielles
3. bloquer le système d'une entreprise pour en tirer un profit financier

Question 15
Les logiciels de GED permettent de ...
1. Sécuriser les données
2. Corriger les fautes d'orthographe
3. Gérer des documents numériques

Question 16
Laquelle de ces réponses se rapproche le plus d'un site web?
1. Des pages accessibles depuis internet
2. Un logiciel de gestion
3. Un service en ligne

Question 17
Laquelle de ces adresses mail est valide ?
1. monmailamoi@nc
2. monmailàmoi@nc
3. monmailamoi.monmailamoi@nc.nc

Question 18
A partir de combien de caractère, le niveau de sécurité d'un mot de passe devient acceptable ?
1. 4
2. 8
3. 12

Question 19
Quel est le mot de passe le plus sécurisé ?
1. pass3word
2. pass3worD
3. passeword

Question 20
Que permet l'e-inclusion?
1. Sécuriser les réseaux
2. Moderniser l'administration
3. Lutter contre la fracture numérique

N° d'Anonymat

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭---------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : INFORMATIQUE

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

GRILLE DE REPONSES

Questions	1	2	3	Points
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : INFORMATIQUE

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

CORRIGE

Une seule réponse par question est exacte.

Barème par question : 2 points par bonne réponse,
-1 point par mauvaise réponse,
0 point en l'absence de réponse.

Question 1
Lequel de ces micro-processeurs est le plus performant?
1. Core 2 Duo
2. Pentium 4
3. Intel 80286

Question 2
Lequel de ces navigateurs existe ?
1. Godzilla
2. Mercure
3. Safari

Question 3
Laquelle de ces suites existe?
1. FreeOffice
2. OpenOffice
3. RunOffice

Question 4
Dans un document Word, à quoi correspond la fonction « justifié » d'un paragraphe?
1. Corriger les fautes d'orthographes
2. Faire des suggestions de synonymes
3. Aligner le texte sur les marges de gauche et de droite

Question 5
Dans un document Word, il est possible de faire des tableaux croisés dynamiques?
1. oui
2. non

Question 6
Dans le tableur Excel, à quoi correspond une cellule?
1. Une ligne
2. Une colonne
3. L'intersection entre une ligne et une colonne

Question 7
En programmation objet, un objet représente…
1. Une idée
2. Un attribut
3. Une méthode

Question 8
Lequel de ces langages de programmation n'existe pas?
1. Java
2. Smala
3. Scala

Question 9
En programmation, la gestion de version permet de gérer les versions …
1. de code source
2. de code bugué
3. de code débugué

Question 10
A quoi correspond l'acronyme SAAS sur le Cloud ?
1. Soft And Android Service
2. Software As A Service
3. System And Assistance for Software

Question 11
Le Cloud Computing permet de…
1. Sécuriser les données
2. Faciliter l'accès à Internet
3. S'appuyer sur des services à distance

Question 12
En programmation informatique, un framework désigne …
1. Un environnement d'exécution
2. Un environnement de déploiement
3. Un environnement de développement

Question 13
A quoi correspond le RGPD?
1. Une loi
2. Un virus
3. Une extension de la norme TCP/IP

Question 14
Pour un hacker, l'objectif est …
1. de saturer le réseau internet
2. de contourner des protections logicielles et matérielles
3. bloquer le système d'une entreprise pour en tirer un profit financier

Question 15
Les logiciels de GED permettent de …
1. Sécuriser les données
2. Corriger les fautes d'orthographe
3. Gérer des documents numériques

Question 16
Laquelle de ces réponses se rapproche le plus d'un site web?
1. Des pages accessibles depuis internet
2. Un logiciel de gestion
3. Un service en ligne

Question 17

Laquelle de ces adresses mail est valide ?

1. monmailamoi@nc
2. monmailàmoi@nc
3. monmailamoi.monmailamoi@nc.nc

Question 18

A partir de combien de caractère, le niveau de sécurité d'un mot de passe devient acceptable ?

1. 4
2. 8
3. 12

Question 19

Quel est le mot de passe le plus sécurisé ?

1. pass3word
2. pass3worD
3. passeword

Question 20

Que permet l'e-inclusion?

1. Sécuriser les réseaux
2. Moderniser l'administration
3. Lutter contre la fracture numérique

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : INFORMATIQUE

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

CORRIGE

GRILLE DE REPONSES

Questions	1	2	3	Points
1	X			
2			X	
3		X		
4			X	
5		X		
6			X	
7	X			
8		X		
9	X			
10		X		
11			X	
12			X	
13	X			
14		X		
15			X	
16	X			
17			X	
18		X		
19		X		
20			X	

N° de correction

N° d'Anonymat

==========

N° de correction

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : COMPTABILITE

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

SUJET

➡ **Une seule réponse par question**

Barème par question :

- Réponse correcte : +2
- Réponse incorrecte : -1
- Absence de réponse : 0

*Le sujet comporte **4 pages** y compris la page de garde.*

1. **le passif…**
   ☐ le passif du bilan représente les créances de l'entreprise sur les tiers
   ☐ le passif de bilan représente les ressources de l'entreprise

2. **l'actif…**
   ☐ un compte d'actif augmente à son débit
   ☐ un compte d'actif augmente à son crédit

3. **le passif :**
   ☐ un compte de passif augmente à son débit
   ☐ un compte de passif augmente son crédit

4. **Les achats portés sur les états financiers sont toujours exclusivement ceux décaissés dans un même exercice :**
   ☐ Proposition vraie
   ☐ Proposition fausse

5. **J'achète une marchandise 1000 EUR hors taxe avec une TVA à 19,6 %**
   ☐ je débite un compte achat d'immobilisation de la classe 2 pour un montant de 1000 €
   ☐ je crédite un compte d'achat d'exploitation de la classe 6 pour un montant de 1196 €

6. **Dans une opération d'achat a crédit**
   ☐ je crédite le compte de banque
   ☐ je crédite un compte fournisseur

7. **Si le comptable note que l'entreprise a de l'argent en banque, le résultat sera bénéficiaire**
   ☐ Cette proposition est toujours vraie
   ☐ Cette proposition est parfois fausse

8. **En France les immobilisations sont comptabilisées en valeur de marché**
   ☐ Vrai
   ☐ Faux

9. **Les réserves correspondent aux fonds laissés dans l'entreprise**
   ☐ Par les actionnaires
   ☐ Par les banquiers

10. **Un achat payé comptant peut être comptabilisé, suivant sa nature, en immobilisation ou en achat**
    ☐ Proposition vraie
    ☐ Proposition fausse

11. **L'encaissement par l'entreprise d'un prêt accordé par le banquier a un impact au crédit du compte banque de cette entreprise**
    ☐ Proposition vraie
    ☐ Proposition fausse

12. **Le comptable de l'entreprise enregistre un achat pour 18 000 payable en totalité à 60 jours**
    ☐ Il débite le compte achats pour 18 000
    ☐ Il ne fait rien car l'achat n'est pas encore payé

13. **Les comptes de tiers sont positionnés**
    ☐ Au Bilan
    ☐ Au compte de Résultat

14. **L'affectation du bénéfice proposée par le conseil d'administration peut se traduire par**
    ☐ Une augmentation du capital en numéraire
    ☐ Un mouvement sur le report à nouveau

15. **Les stocks de produits finis doivent être valorisés**
    ☐ Au prix de vente
    ☐ Au prix de revient

16. **Les stocks d'encours de production apparaissent**
    ☐ Au bilan
    ☐ Au compte de résultat

17. **Le résultat courant**
    ☐ Est égal au résultat d'exploitation
    ☐ Est égal à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier

18. **L'assiette fiscale correspond au résultat comptable avant participation et impôts**
    ☐ Vrai
    ☐ Faux

19. **Le résultat net figure**
    ☐Au bilan à l'actif
    ☐Au compte de résultat

20. **Une charge à payer est enregistrée**
    ☐ Au bilan
    ☐ Au compte de résultat

21. la tenue du journal et du grand livre est
- ☐ Annuelle
- ☐ Quotidienne

22. la tenue de la balance et des Etats de synthèse est
- ☐ Quotidienne
- ☐ Annuelle

23. la détermination du résultat se fait par
- ☐ Déversement des comptes 6 et 7 dans le compte 12
- ☐ Déversement des comptes 6 et 7 dans le compte 129
- ☐ Un calcul au niveau du bilan

24. le bilan est l'outil permettant de calculer le résultat
- ☐ oui
- ☐ non

25. le compte de résultat est l'outil permettant de calculer le résultat
- ☐ non
- ☐ oui

26. le bilan permet de contrôle l'exactitude du résultat
- ☐ oui
- ☐ non

27. la remise est :
- ☐ une réduction financière
- ☐ une réduction commerciale liée au statut du client ou à l'importance de la commande
- ☐ une réduction commerciale liée à un préjudice

28. la ristourne est
- ☐ une réduction commerciale liée à un préjudice
- ☐ une réduction commerciale liée à l'importance de la commande
- ☐ une réduction commerciale liée à l'importance des commandes sur une période

29. l'escompte est
- ☐ une réduction financière liée au mode de paiement
- ☐ une réduction commerciale
- ☐ une réduction commerciale liée au mode de paiement

30. qui paye le port dans le cas d'un port dû
- ☐ le client
- ☐ le fournisseur
- ☐ personne

31. qui transporte le matériel dans le cas d'un port forfaitaire
- ☐ un transport indépendant
- ☐ le fournisseur
- ☐ le client

32. qui paye le port dans le cas d'un franco de port
- ☐ le fournisseur
- ☐ personne
- ☐ le client

33. une subvention est enregistrée comme :
- ☐ un produit
- ☐ une charge
- ☐ un élément de trésorerie

34. dans un tableau d'amortissement linéaire le prorata temporis se fait

- ☐ au nombre de mois depuis la date de mise en service
- ☐ au nombre de jour depuis la date de mise en service
- ☐ au nombre de jour depuis la date d'achat
- ☐ au nombre de mois depuis la date d'achat

35. dans un tableau d'amortissement dégressif le prorata temporis se fait

- ☐ au nombre de jour depuis la date de mise en service
- ☐ au nombre de mois depuis la date d'achat
- ☐ au nombre de jour depuis la date d'achat
- ☐ au nombre de mois depuis la date de mise en service

36. une dépréciation est

- ☐ une perte de valeur non définitive d'un élément d'actif
- ☐ une perte de valeur définitive d'un élément d'actif
- ☐ une perte de valeur non définitive d'un élément du passif

37. quel principe comptable est lié à la notion de dépréciation et provision

- ☐ le principe de l'image fidèle
- ☐ le principe de prudence
- ☐ le principe de spécialisation

38. une facture non parvenue doit-elle être enregistrée en comptabilité lors des opérations de fin d'exercice

- ☐ non
- ☐ oui

39. les comptes de tiers sont des comptes :

- ☐ De gestion
- ☐ Uniquement de l'actif
- ☐ Uniquement du passif
- ☐ du bilan

40. que signifie la notion de Débit / Crédit

- ☐ devoir et croire
- ☐ descendre et monter
- ☐ diminuer et augmenter

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : COMPTABILITE

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

CORRIGE

Barème par question :

- Réponse correcte : +2
- Réponse incorrecte : -1
- Absence de réponse : 0

*Le sujet comporte **4 pages** y compris la page de garde.*

1. **le passif…**
   ☒ le passif du bilan représente les créances de l'entreprise sur les tiers
   ☐ le passif de bilan représente les ressources de l'entreprise

2. **l'actif…**
   ☒ un compte d'actif augmente à son débit
   ☐ un compte d'actif augmente à son crédit

3. **le passif :**
   ☐ un compte de passif augmente à son débit
   ☒ un compte de passif augmente son crédit

4. **Les achats portés sur les états financiers sont toujours exclusivement ceux décaissés dans un même exercice :**
   ☐ Proposition vraie
   ☒ Proposition fausse

5. **J'achète une marchandise 1000 EUR hors taxe avec une TVA à 19,6 %**
   ☒ je débite un compte achat d'immobilisation de la classe 2 pour un montant de 1000 €
   ☐ je crédite un compte d'achat d'exploitation de la classe 6 pour un montant de 1196 €

6. **Dans une opération d'achat a crédit**
   ☐ je crédite le compte de banque
   ☒ je crédite un compte fournisseur

7. **Si le comptable note que l'entreprise a de l'argent en banque, le résultat sera bénéficiaire**
   ☐ Cette proposition est toujours vraie
   ☒ Cette proposition est parfois fausse

8. **En France les immobilisations sont comptabilisées en valeur de marché**
   ☐ Vrai
   ☒Faux

9. **Les réserves correspondent aux fonds laissés dans l'entreprise**
   ☒ Par les actionnaires
   ☐ Par les banquiers

10. **Un achat payé comptant peut être comptabilisé, suivant sa nature, en immobilisation ou en achat**
    ☒ Proposition vraie
    ☐ Proposition fausse

11. **L'encaissement par l'entreprise d'un prêt accordé par le banquier a un impact au crédit du compte banque de cette entreprise**
    ☐ Proposition vraie
    ☒ Proposition fausse

12. **Le comptable de l'entreprise enregistre un achat pour 18 000 payable en totalité à 60 jours**
    ☒ Il débite le compte achats pour 18 000
    ☐ Il ne fait rien car l'achat n'est pas encore payé

13. **Les comptes de tiers sont positionnés**
    ☒ Au Bilan
    ☐ Au compte de Résultat

14. **L'affectation du bénéfice proposée par le conseil d'administration peut se traduire par**
    ☐ Une augmentation du capital en numéraire
    ☒ Un mouvement sur le report à nouveau

15. **Les stocks de produits finis doivent être valorisés**
    ☐ Au prix de vente
    ☒ Au prix de revient

16. **Les stocks d'encours de production apparaissent**
    ☒ Au bilan
    ☐ Au compte de résultat

17. **Le résultat courant**
    ☐ Est égal au résultat d'exploitation
    ☒ Est égal à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier

18. **L'assiette fiscale correspond au résultat comptable avant participation et impôts**
    ☒Vrai
    ☐ Faux

19. **Le résultat net figure**
    ☐ Au bilan à l'actif
    ☒ Au compte de résultat

20. **Une charge à payer est enregistrée**
    ☐ Au bilan
    ☒ Au compte de résultat

21. **la tenue du journal et du grand livre est**
    ☒ Annuelle
    ☐ Quotidienne

22. **la tenue de la balance et des Etats de synthèse est**
    ☐ Quotidienne
    ☒ Annuelle

23. **la détermination du résultat se fait par**
    ☐ Déversement des comptes 6 et 7 dans le compte 12
    ☒Déversement des comptes 6 et 7 dans le compte 129
    ☐ Un calcul au niveau du bilan

24. le bilan est l'outil permettant de calculer le résultat
- ☒ oui
- ☐ non

25. le compte de résultat est l'outil permettant de calculer le résultat
- ☒ non
- ☐ oui

26. le bilan permet de contrôle l'exactitude du résultat
- ☒ oui
- ☐ non

27. la remise est :
- ☐ une réduction financière
- ☒ une réduction commerciale liée au statut du client ou à l'importance de la commande
- ☐ une réduction commerciale liée à un préjudice

28. la ristourne est
- ☐ une réduction commerciale liée à un préjudice
- ☒ une réduction commerciale liée à l'importance de la commande
- ☐ une réduction commerciale liée à l'importance des commandes sur une période

29. l'escompte est
- ☒ une réduction financière liée au mode de paiement
- ☐ une réduction commerciale
- ☐ une réduction commerciale liée au mode de paiement

30. qui paye le port dans le cas d'un port dû
- ☐ le client
- ☒ le fournisseur
- ☐ personne

31. qui transporte le matériel dans le cas d'un port forfaitaire
- ☐ un transport indépendant
- ☒ le fournisseur
- ☐ le client

32. qui paye le port dans le cas d'un franco de port
- ☐ le fournisseur
- ☒ personne
- ☐ le client

33. une subvention est enregistrée comme :
- ☒ un produit
- ☐ une charge
- ☐ un élément de trésorerie

34. dans un tableau d'amortissement linéaire le prorata temporis se fait
- ☐ au nombre de mois depuis la date de mise en service
- ☒ au nombre de jour depuis la date de mise en service
- ☐ au nombre de jour depuis la date d'achat
- ☐ au nombre de mois depuis la date d'achat

35. dans un tableau d'amortissement dégressif le prorata temporis se fait
- ☐ au nombre de jour depuis la date de mise en service
- ☒ au nombre de mois depuis la date d'achat
- ☐ au nombre de jour depuis la date d'achat
- ☐ au nombre de mois depuis la date de mise en service

36. une dépréciation est

☒ une perte de valeur non définitive d'un élément d'actif
☐ une perte de valeur définitive d'un élément d'actif
☐ une perte de valeur non définitive d'un élément du passif

37. quel principe comptable est lié à la notion de dépréciation et provision

☒ le principe de l'image fidèle
☐ le principe de prudence
☐ le principe de spécialisation

38. une facture non parvenue doit-elle être enregistrée en comptabilité lors des opérations de fin d'exercice

☒ non
☐ oui

39. les comptes de tiers sont des comptes :

☐ De gestion
☒ Uniquement de l'actif
☐ Uniquement du passif
☐ du bilan

40. que signifie la notion de Débit / Crédit

☒ devoir et croire
☐ descendre et monter
☐ diminuer et augmenter

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : A'JIË

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

SUJET

*Ce sujet comprend **2 pages** y compris la page de garde*

« Gö pè tëvë i vèři mêřê a' xi-nya, gè böři a'cëi nya rö mêřê a' i göru böři vi pwêřê-ru »

Pâřâ né mêřê a' wânii na tö rha kââ ka e vèki pâřâ kâmö, ûřû vèki pâřâ vi tö rhau mâ pâřâ mwâ pwâgařa. Wè vi bë ré na waa ki gèré tâwai mâ cèki gèré pwayèři tëë rhaaxâ mâ pâřâ kétöné pâřâ kââ ka gèré ö da pâři ki tânéxâi tëë tö ékařaé né ké vitëvë xé-ré pâřâ kâmö, böři ki yè wakè vèři böři mêřê a' mâ böři yëřë.
Böři tö wêyê-ré, na pôřô na nô röi gèré vi pwêřê-ré vèři pâřâ mêřê a' ka dé vi tö rhau na pèrrivèa rha vitânéxâi ka döwöö vèki pâřâ kavijanâ. Böři ki êřê né rö ka rhavûû wè : « gö pè tëvë i rö mêřê a' xi-nya, gè böři a'cëi nya rö mêřê a' i göru böři vi pwêřê-ru ».
Böři vitânéxâi-ré wè na pè cuè rha vi tö rhau i pâřâ mêřê a', na böři wii na rha vi pèyaři rö pwařa pâřâ kâmö ré a'i pâřâ mêřê a'. Na böři cuè na kaavèè-é rö kariři dâ. Tö ka baayê wè gèré rhau pâři ki tëvë ka pôřô mêřê a' : Na da baři êřê gèré rhau tëvë ka pôřô mêřê a', aè na baři êřê gèré rhau pâři ké a'pâgüřü ka pôřô mêřê a' mâ ki yè tëvë-řé, rö böři ékařaé, vèki pâřâ baři xé-ré ra pâřâ kââ gèré baři waa. Böři, pâřâ mêřê a' wè cèřé da pâřâ kââ ka yé yâwi : céřé vitëvë, mâ céřé vi paxè-řé, aè céřé dé mâ töxařa yëřë né ki tëvë xé-řé vidù. Böři, pè cowa, mêřê a' wè na da tö rö rha wêyê vèki ké yè tëvë vèâ, na tö baree rha gaamëë mâ rha ki törhûû bwêiapâ.
Böři dèxâ ké törhûû, wè na ki gèré vi na böři ékařaé né böři mêřê a' ka da virù vèři-ré na böři cîî-e vitânéxâi xé-ré rö mêřê a' xé-ré mâ gèré baři a'i-e, böři rö déxâ ékaraé, vèki ki yè pè pâřâ vi tâwai mâ pâřâ gaamëë na böři vi rö wêyê né rha mêřê a' ra ka pôřô mêřê a'.
Böři ki yè pè cuè rha kaviga rö néjêřê pâřâ mêřê a' vèři pâřâ kâmö ré a'i pâřâ mêřê a'-ré, böři vi pwêřê-ré na nââ vèâ pâřâ mêřê a' wânii. Böři pâřâ kâmö wè céřé dé töxařa mêřê a' xé-řé té tëvë vèři böři kâmö, na böři wii rö néjêřê pâřâ kâmö ré vitëvë rha vi pwêřê-řé vèâ : rö ékaraé (1) lâgùitike, aè bařee, tö rha ékařaé ka kau, na tö rha ki pèkau-ré vèâ pâřâ vitânéxâi xé-ré vidù. Pâřâ kâmö ré a'i pâřâ mêřê a' wè céřé da kââ bwiři pâřâ gaamëë néařèwâ-řé na ki gèré viru rö mêřê a' i déxâ kâmö, na virù bařee na ki gèré yè mèyè tëë rha pè kariři mêřê a'.
Böři köré déxâ kétöné : na da pè tôi ki yè mèyè ki yè tëvë vèři rha mêřê a' ka é a'i rö bwêiapâ wânii ka mi xè ka tö mwââ-i yè pâřâ kâmö ré a'i mêřê a', na pètôi-ré ké yè êřê pâřâ mêřê a' xé-ré vidù wè na ûřû rha mêřê ka tö pwânuři-ré rö névâ.
Vi baři-ré wè na tö ékařaé né vi a'pâgüřü mâ politike : « a'pâgüřü ké yè a'pâgüřü pâřâ mêřê a' », té nââ yè vi a'pâgüřü-ré rha yëřë kâmö ka (2) yitowayâ mâ ka (3) démokaratike.

Ka mi xè rha pèci i Pierre Janin,
Yëřë dönévâ mâ Mèyè, N° 124, Nédö 2010-2011.

(1) lâgùitike : linguistique
(2) yitowayâ : citoyen
(3) démokaratike : démocratique

<u>PUGÈWÈ PÂŘÂ KAA YU</u> (6 na ki e)

1. Pugèwè pèci-a rö mêřê a' pwâgařa mi xè « Böři vitânéxâi-ré wè na pè cuè rha vi tö rhau i pâřâ mêřê a', na böři wii na rha vi pèyaři rö pwařa pâřâ kâmö ré a'i pâřâ mêřê a'. » pwa rö « na tö baree rha gaamëë mâ rha ki törhûû bwêiapâ. »

<u>KI RHÎÂGÜŘÜ XE-VE : A'CËI RÖ MÊŘÊ A' A'JIË</u> (4 na ki e)

2. Tö ké törhûû i kâmö ré yu pèci-a, jië na pâřâ kariři kââ ré waa cèki mâ êřê pâřâ mêřê a' wânii céřé rhau kaviga vèâ ?

<u>KÉ TÖRHÛÛ XE-VE : A'CËI RÖ MÊŘÊ A' A'JIË</u> (10 na ki e)

3. Jaè na pâřâ kâmö ré tö pâřâ némèè wakè âyititùyônèle tö Kalédöni ré wake xé-řé ké waatörhûû mâ pèmöřu pâřâ mêřê a' mâ pâřâ yëřë i kâmö dönévâ ? (4 na ki e).

4. Yu pâřâ vitânéxâi xe-ve rö kaa yu-a ré na yu na kâmö ré yu pèci-a êřê : « mêřê a' wè na da tö rö rha wêyê vèki ké yè tëvë vèâ, na tö baree rha gaamëë mâ rha ki törhûû bwêiapâ ». (6 na ki e).

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : A'JIË

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

CORRIGE

« Gö pè tëvë i vèři mêřê a' xi-nya, gè böři a'cëi nya rö mêřê a' i göru böři vi pwêřê-ru »

PUGÈWÈ PÂŘÂ KAA YU (6 na ki e)

1. Pugèwè pèci-a rö mêřê a' pwâgařa mi xè « Böři vitânéxâi-ré wè na pè cuè rha vi tö rhau i pâřâ mêřê a', na böři wii na rha vi pèyaři rö pwařa pâřâ kâmö ré a'i pâřâ mêřê a'. » pwa rö « na tö baree rha gaamëë mâ rha ki törhûû bwêiapâ. »

Cette approche instaure une égalité entre les langues, un respect mutuel entre les locuteurs. Elle se fonde sur trois principes. D'abord, nous sommes donc tous virtuellement plurilingues : cela ne signifie pas que nous parlions tous nombre de langues, mais que nous avons les capacités à les acquérir et à les pratiquer, selon les circonstances, selon nos besoins ou nos envies. Ensuite, les langues ne sont pas des ensembles étanches : elles échangent, s'influencent, tout en gardant des traits originaux qui les rendent spécifiques. Enfin, la langue n'est pas seulement un vecteur de la communication, elle est également la forme même du savoir et de la vision du monde.

KI RHÎÂGÜŘÜ XE-VE : A'CËI RÖ MÊŘÊ A' A'JIË (4 na ki e)

2. Tö ké törhûû i kâmö ré yu pèci-a, jië na pâřâ kariři kââ ré waa cèki mâ êřê pâřâ mêřê a' wânii céřé rhau kaviga vèâ ?

Gèré rhau a'i ka pôřô mêřê a'. Pâřâ mêřê a' wè pâřâ kââ ka da yâwi. Mêřê a' na da tö rö rha kââ pè tëvë vèâ, na tö bařee rha gaamëë mâ rha ké törhûû bwêiapâ.

<u>KÉ TÖRHÛÛ XE-VE : A'CËI RÖ MÊŘÊ A' A'JIË</u> (10 na ki e)

<u>Sur ces questions de réflexion, le correcteur n'attend pas une réponse exacte mais évaluera la maîtrise de la langue utilisée et la construction cohérente de l'argumentation du candidat</u>.

3. Jaè na pâřâ kâmö ré tö pâřâ némèè wakè âyititùyônèle tö Kalédöni ré wake xé-řé ké waatörhûû mâ pèmöřu pâřâ mêřê a' mâ pâřâ yëřë i kâmö dönévâ ? (4 na ki e).

Mwâ ka pèmöřu yëřë kâmö dönévâ é pètömâ-é ré nédö 1998 radè Accords mi xè Matignon. Tèi 01 yâvié 2012, ADCK wè nö tö néxařâ i Kalédöni. Böři ki pètömâ rua centre culturel Tjibaou rèi nédö 1998 wè é nââ-é yè ADCK ké waatörhûû ki vâřâ wakè röi. Böři mwâ i pâřâ mêřê a' dönévâ, ré yé wê yu rö Accord mi xè Numéa, aè na tövèa rèi nédö 2007, böři nêřê-é ké yè waatörhûû mââyöö né ki yu-né pâřâ mêřê a' dönévâ.

4. Yu pâřâ vitânéxâi xe-ve rö kaa yu-a ré na yu na kâmö ré yu pèci-a êřê : « mêřê a' wè na da tö rö rha wêyê vèki ké yè tëvë vèâ, na tö baree rha gaamëë mâ rha ki törhûû bwêiapâ ». (6 na ki e).

Pâřâ mêřê a' wè céřé pèrrivèa rha kétörhûû bwêiapâ ré na töi na möřu baayê mâ möřu xinâ. Na böři töi bařee na pâřâ ngëxë, pâřâ vitânéxâi, pâřâ gaamëë, pâřâ ki waa-né, pâřâ ki waatörhûû pâřâ nô mâ pâřâ vibaři i pâřâ kâmö ré a'i mêřê a'. Wè pâřâ kââ-ré yé waa möřu i rha kâmö vèři pâřâ vi tâwai ké êřê-né vidù : ûřû pâřâ vi rhe, pâřâ vi kwé, pâřâ virhenô, pâřâ kââ-ré rhee waa, pâřâ vinimô, pâřâ ké törhûû, véři böři kââ bařee. «Na ki gè tâwai möřu i névâ ré gè möřu röi gè böři tâwai kâmö wi, böři na e ki gè tâwai mêřê a' cèki gè tâwai vitânéxâi wè nô wè na pèrrivèa kétöné rha kâmö. » (Jean-Marie Tjibaou).

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : DREHU

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

SUJET

*Ce sujet comprend **2 pages** y compris la page de garde*

« Eni a qaja la qene hlapange koi ö nge eö a sa thenge la qene hlapa i ö, nge itrotrohni hi nyiso »

Nyipi ewekë troa atreine qaja la nyimu qene hlapa hnene la atr, hnine la sosaiatri maine pena hnine la mus. Ewekë hna ajane ngöne la ithanata nge nyine troa kapa ngöne la nöjei qene hlapa me qene nöj.
Ngöne la aqane waiewekë cili, ame la itrotrohni qene hlapa, ke ketre trepene ka hnyipixe. Ame la aliene ej, ke : « Eni a qaja la qene hlapange koi ö nge eö a sa thenge la qene hlapa i ö, nge itrotrohni hi nyiso ».
Aqane waiewekë, nyine xome ceitunëne la itre qene hlapa, nge kola imetrötrekeu la itre ka qaja itre ej. Köni trepene lai aqane waiewekë cili, hnapan : nyimu qene hlapa hne së hna atre, tha kolo kö a qaja ka hape, atreine asë hi së qaja la itre qene hlapa cili, ngo atreine hi së trotrohnine me qaja itre eje ngöne la itre xa hnepe hawa. Ketre ame la itre qene hlapa, ke hetre itre götrane ka ihmeku ngo hetre itre xa götrane ka isa nge hmekune kö la isa qene hlapa. Ame fe la qene hlapa, ke tha nyine ithewe mekune hmekuje kö ngo nyine xupi inamacane me atre la itre xa aqane waiewekë ngöne la fen.
Ame la itre xa qene hlapa hne së hna qaja, ke itre eje a xatua së troa trotrohnine me atre hnyawa la qene hlapa së, ketre jëne itre ej, kola kökötre trotro la inamacane me itre ewekë, trepene la mel.
Maine troa cenine la itre qene hlapa me itre ka qaja,ke e cili kola eköthe la qeje nyimu qene hlapa. Maine easë isa qeje qene hlapan, ke ame la itre ka dreng, tro angatre lai a tupathe troa qatixenyëne hnyawan. E cili hetrenyi la imetrötrekeu ngöne la itre qene hlapa. Kola tupathe troa kapa la itre ithuemacanyi qa ngöne la ketre qene hlapa nge tha nyipiewekë kö troa xupe la ketre qene hlapa ka nyipixe pine laka itrotrohni hi la itre atr.
Ame ngöne la ketre götran, tha kolo kö a upi së troa qaja la ketre qene hlapa trenyiwa ka tru, ketre matre pëkö troa wange acone la qene hlapa së me qaja hi eje ngöne hi la nöj.
Lue götrane hna ketr, ene la ini memine la xomi meköt : « Troa inin, inine la itre qene hlapa » me metrötrëne la nöje me isa pengöne atr.

Trengewekë qa thei Pierre Janin,
Culture et Recherche, N° 124, Hiver 2010-2011.

<u>TROA UJËNE KOI QENE WIWI</u> (6 paen)

1. Ujëne jë qa ngöne la : « *Aqane waiewekë, nyine xomeceitunëne**...*** » utihë : « *atre la itre xa aqane waiewekë ngöne la fen* ».

<u>AQANE TROTROHNIN : Troa sa qene drehun</u> (4 paen)

2. Thenge la mekuna ne la ka cinyihane la trekesi ce, nemene la köni trepene hna amë matre troa xome aceitunëne la itre qene hlapa.

<u>AQANE WAIEWEKË ME HNA ATRE : Troa sa qene drehun</u> (10 paen)

3. Drei la itre uma katru[1] ka huliwane göne la akökötrene la itre qene hlapa me qene nöje së. (4 paen).

4. Qeje pengöne jë la hnaewekë celë : « Ame fe la qene hlapa, ke tha nyine ithewe mekune hmekuje kö ngo nyine xupi inamacane me atre la itre xa aqane waiewekë ngöne la fen ». (6 paen).

[1] Acteurs institutionnels de la Nouvelle-Calédonie

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : DREHU

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

CORRIGE

« Eni a qaja la qene hlapange koi ö nge eö a sa thenge la qene hlapa i ö, nge itrotrohni hi nyiso »

TROA UJËNE KOI QENE WIWI (6 paen)

1. Ujëne jë qa ngöne la : « *Aqane waiewekë, nyine xomeceitunëne...* » utihë : «*atre la itre xa aqane waiewekë ngöne la fen* ».

Cette approche instaure une égalité entre les langues, un respect mutuel entre les locuteurs. Elle se fonde sur trois principes. D'abord, nous sommes donc tous virtuellement plurilingues : cela ne signifie pas que nous parlions tous nombre de langues, mais que nous avons les capacités à les acquérir et à les pratiquer, selon les circonstances, selon nos besoins ou nos envies. Ensuite, les langues ne sont pas des ensembles étanches : elles échangent, s'influencent, tout en gardant des traits originaux qui les rendent spécifiques. Enfin, la langue n'est pas seulement un vecteur de la communication, elle est également la forme même du savoir et de la vision du monde.

AQANE TROTROHNIN : Troa sa qene drehun (4 paen)

2. Thenge la mekuna ne la ka cinyihane la trekesi ce, nemene la köni trepene hna amë matre troa xome aceitunëne la itre qene hlapa.

Nyimu qene hlapa hne së hna atre, tha kolo kö a qaja ka hape, atreine asë hi së qaja la itre qene hlapa cili, ngo atreine hi së trotrohnine me qaja itre eje ngöne la itre xa hnepe hawa. Ketre ame la itre qene hlapa, ke hetre itre götrane ka ihmeku ngo hetre itre xa götrane ka isa nge hmekune kö la isa qene hlapa. Ame fe la qene hlapa, ke tha nyine ithewe mekune hmekuje kö ngo nyine xupi inamacane me atre la itre xa aqane waiewekë ngöne la fen.

AQANE WAIEWEKË ME HNA ATRE : Troa sa qene drehun (10 paen)

Sur ces questions de réflexion, le correcteur n'attend pas une réponse exacte mais évaluera la maîtrise de la langue utilisée et la construction cohérente de l'argumentation du candidat.

3. Drei la itre uma katru[1] ka huliwane göne la akökötrene la itre qene hlapa me qene nöje së. (4 paen).

ADCK la ketre uma hna xupe lo macatre 1998 thupene lo « Accords de Matignon ». Qane lo drai waane ne lo macatre 2012, kola weni ujine la ADCK hnei Kaledroni.
Ame la « Centre Culturel Tjibaou » hna ujine hnei ADCK. Ame la ketre, tre, « Académie des Langues Kanak » hna xupe thenge la itre « Accord de Nouméa » hna xupe lo 2007. Hna xupe eje matre acatrene la aqane cinyihane la itre qane hlapa së.

4. Qeje pengöne jë la hnaewekë celë : « Ame fe la qene hlapa, ke tha nyine ithewe mekune hmekuje kö ngo nyine xupi inamacane me atre la itre xa aqane waiewekë ngöne la fen ». (6 paen).

Itre qene hlapa a hamëne la aqane waiewekë ngöne la fen, hnapane me kahnyipixe. Kola troxome la itre aja, mekun, hna atre, aqane troa huliwa, itre trepene mekune me nyine huliwane hnene la itre ka qaja. Itre trepene acinemel, jëne la itre : nyima, fia, drönepahatr, qaan, itre hna melëne me trepene waiewekë, me itre xane ju kö. « Troa atre la nöj, matre atre la atr, troa atre la qene hlapa, matre atre la itre mekun, pine laka, ame la hnaewekë, ke eje a angönetreine la atr » (Jean-Marie Tjibaou).

[1] Acteurs institutionnels de la Nouvelle-Calédonie

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : NENGONE

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

SUJET

*Ce sujet comprend **2 pages** y compris la page de garde*

« Inu ci nengoc du bo ne ilore la nengoc ni in, bo ci cedi inu neil'ore la nengoc ni bo, ka ci etha ecarajewejeu ».

Ri ezien, onomewaore, nodei node ne ilore nodei ledran ha ci hmijocon ore ta la beredre nore nod. Onomelei kore la rue me bane konekatuon ore ci ihuejew.
Onomelei nodei la beredr me eaceno, ta ci konekatuon ore ta la rue me be kabesi. Ci aekoweni inom ko : « Inu ci beredre du bua ne ilore la beredre ni in, ne bua ci cediton ne ilore la beredre ni bua, ne onomelei kore la rue me bane ceini ore ci ihuejew. ».
Melei kore se la rue, bane aetadajeweni ore so la nengoc, ne bane ahmijocejeweni ore nodei ngome me etha pengen kore la beredr. Tini kore ne ceden bane yekakailen omelei. Ri la ule me hnadan, ejengo ileoden thuni co beredron etha pengen kore la beredr, ci ie pengen inom ko : ejengo thuni co yenon ore so la nengoc ileoden, ri laen ore ta sibo nore ruac, cange me ri laen ore ta nodei alayen ni ejeko. Thubenelo, nodei la nengoc, deko ma ceguroc du eje ngom : ci numu ihuejew, ne ci numu iruacejew, ke roidi ri laen ore nodei ceden ni buic, me etha pengen. Bane bun, deko ma saso kore ruac nore ci beredr, ore la nengoc : kore cengen ore ngome nata, ne ilore pene nod.
Rewe kore pengen ni bon, ri se gula daden ore ci beredre ri la beredre me aceni, ci konekatu ejengo co rowo pengen ore la beredre ni ej, ka ri se gula daden ore la beredre kore cengen nore pene node nore ta node osoten.
Ejengo ma ci aetadajeweni ore nodei la nengoc me etha pengen, ne ilore nodei ngome ci beredron ore nodei la beredr omelei, melei ci numu etaedrengio.
Ejengo ileoden ci cagoren ore la beredre ni ej ri gula ezien ore ci ethaboreta ne ilore nodei aceni, ka melei kore ihuejew me nidi numu kakailen : ri laen ore la nengoc, ne ci hmijocon ore lata ne la ci carajewe me se pengen. Nodei ngome thu beredr, deko ma co ushiwa co beredredi ri la beredr me aceni cange me co ushiwa co beredredi ri ta la beredr osoten.
Onomelei kore pengene me rewon : deko ci there co ethaboreta sese ri la nengoce me aceni, wen'ore ha co menu kore la beredr.
Ore kakailen ore ruac omewaore, bane konekatuon ore « Ininata » ne ilore « Ciroi sese » ne ci aekoweni inom ko : « co yenon ke ejengo- ore ruace ci yenonelo yawe ore so la nengoce ileoden », son ore Yeno co sinemenengon ore Ciroi sese, ore « la citoyenneté », ne co eman ore la rue me hna kurubut wene ri alaien nore nod. « ore la démocratie ».

Gula-tusi hna xiwaimomon hnei Pierre Janin,
Culture et Recherche, Numera 124, Ri ezien ore ci ele ceon nore kenereken 2010-2011.

BANE UREIE (6 kore wan)

1. Ureielo jewo pene wiwi whane ri : « *Melei kore se la rue…* » ca pina ri « *…ne ilore pene nod.* »

BANE CARAJEWE ROION : Cedilo pene nengone (4 kore wan)

2. Nge kore wangomen ore ci nengocon ore ta lanengoc ni ej

BANE YEPENGEN ORE TA UAN : Cedilo pene nengone (10 kore wan)

3. La kore t'a nodei p'a ruace ci ruacon ore ta nodei la nengoce pene dridri ? (4 kore wan).

4. Iepengenebut ore kakailen ore gure trekes om : « Ore lanengoc deko ma bane ci ethanata so, ke se ceden joko ore ngome nata ne la ule hman» (6 kore wan).

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : NENGONE

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

CORRIGE

« Inu ci nengoc du bo ne ilore la nengoc ni in, bo ci cedi inu neil'ore la nengoc ni bo, ka ci etha ecarajewejeu ».

BANE UREIE (6 kore wan)

1. Ureielo jewo pene wiwi whane ri : « *Melei kore se la rue…* » ca pina ri « *…ne ilore pene nod.* »

Cette approche instaure une égalité entre les langues, un respect mutuel entre les locuteurs. Elle se fonde sur trois principes. D'abord, nous sommes donc tous virtuellement plurilingues : cela ne signifie pas que nous parlions tous nombre de langues, mais que nous avons les capacités à les acquérir et à les pratiquer, selon les circonstances, selon nos besoins ou nos envies. Ensuite, les langues ne sont pas des ensembles étanches : elles échangent, s'influencent, tout en gardant des traits originaux qui les rendent spécifiques. Enfin, la langue n'est pas seulement un vecteur de la communication, elle est également la forme même du savoir et de la vision du monde.

BANE CARAJEWE ROION : Cedilo pene nengone (4 kore wan)

2. Nge kore wangomen ore ci nengocon ore ta lanengoc ni ej

Eje ci ciroi ri node me hmaiai kore lanengoc me ethapengen , sen'omelei so lanengoc deko ma ekowesese ne ta gure enengoco deko ma ekowesese kore kakailen, roidi buice bane ci enengoco, bane aehngeni ore ta hna thuni, ne ta la ule ni ej.

BANE YEPENGEN ORE TA UAN : Cedilo pene nengone (10 kore wan)

3. La kore t'a nodei p'a ruace ci ruacon ore ta nodei la nengoce pene dridri ? (4 kore wan).

Ri whanelo, ore Ekonejew me hnadan « Accord de Matignon » hna konakatuon co hnapon ore ADCK- CCT. Ore necen ore 'Ma melei, Emmanuel Tjibaou. Ruace ni buice ko co kuruti ore la ciroi ni acanod, ne co ruacon son ore co ahnga kore pene nod ni acanod ne co cagoren. Ke roidi buice se hna konekatuon ore nodei la nengoce pene dridri, ri laen ore ta hna koko wanata ne waera ne hnen ore nodei « Collecteurs ».
Onomedi, ha numu 'Ma nore nodei La nengoce pene dridri, ore Académie des Langues Kanak bane kuruti ore nodei la nengoce pene dridri. Sedongo kore 'Ma hna toe gurulelo Kaledronia ne ilore Loyalty. Ruace ni buice me hnadan ko co anetitini ore la xiwaimomo nore nodei la nengoce.

4. Iepengenebut ore kakailen ore gure trekes om : « Ore lanengoc deko ma bane ci ethanata so, ke se ceden joko ore ngome nata ne la ule hman» (6 kore wan).

Nodei la nengoce pene dridri cengen nore pene nod ne ilore waetea ni awamohma, wen ore ta gure-enengoco deko ma hna atoe menuon, ci hue lewe ore ta la ule ni awamohma. Ore la nengoce ni eje dridri ko ci nene ri nod, etc.
« Co ureye ore pene nod, bane there ore la ciroi nore acanod, co ureye ore la nengoc, bane there ore cenge uane ni acanod wen ore cenge uane ni acanod ci ahngabut ri laen ore ta eberedr ci kanon. » (Jean-Marie Tjibaou).

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE DE L'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : PAICI

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

SUJET

*Ce sujet comprend **2 pages** y compris la page de garde*

« Nâ go patùra-gë naa nâ pai-o â gë töpi-o naa nâ pai-gë â ju nyê tëmôgöôri pwinâ ju piinâ »

Wâro naa nâ wâru pwârâtùra nâ ê kaa nâ jè mûdërë nâ jaa tépa âboro mâ naa nâ pâ nâwârâwakè éé auwakè. Ê pai pwa bèèpwiri nâ pâdari côwâ ê jè pai tââ wërë pitùra kë tépa âboro nâ pwa mâ wakè bau pai wâru wërë pwârâtùra mâ nyêmânyê.
Naa nâ pwi bë nâ pai pitëmôgööri naa nâ pwârâtùra paiwë nâ paari pwinâ âmû tèèpaa naa nâ pinaa. Ê âji cêmû kârâ pwi bë nâ « nâ go patùra-gë naa nâ pai-o â gë töpi-o naa nâ pai-gë â ju nyê tëmôgööri pwinâ ju piinâ ».
Ê kaa pai côô bèèpwiri nâ töpwö taaci naa nâ diri pwârâtùra â ê piipakiri nâ tââ nâ bibiu kë tëpé nâ pwa pwârâtùra caapwi. Ê wâro bèèpwiri nâ pârâ géé goo êrêcié nêêrêmûrû. Taapo nâ wëijè diri nâ jè pwa wâru pwârâtùra âconâ câ jè caa tëmôgööri. Câ caa pai inâ wèè mâ jè pwa diri nâ pwârâtùra nâ tââ nâ göröpuu âconâ nyê të pâri mâ jè picöö mâ pwa wiârâ jè nâ pai tââ wèè mâ wiârâ pwinâ jè mûdërë mâ pwinâ nümâ-jè goo. Géé wêê nâ pâ nâpwârâtùra nâ câ caa pâ göö : â rë piwaaté mâ pi too nâ goro too âconâ rë nyê pwa wéari pâ éré nâ piité géé goo jèpa pwârâtùra. Nâbwé i pwârâtùra nâ cica pwinâ tââ târâ mâ jè pitùra co â é nyê paari mwârâ jè autëmôgööri mâ jè pai côô wërë göröpuu.
Jè inâ mâ naa nâ jè éré nâ pwa pwârâtùra nâ tââ mâ jè pwa bwëti ê pai-jè tia goo nâ tabawêê â naa nâ jè éré mwârâ nâ pai tëmôgööri mûrû mâ nîî kêê nâ mê géé goo caapwi éé wâru pwârâtùra.
Nâ inâ mâ töpwö taaci naa nâbibiu kârâ jè pa pwârâtùra mâ ê âboro nâ pai pitêrê pwinâ jè piinâ nâ paari wâro nâ wâru pwârâtùra. Jè mwââ nyê jèpa wéari jèpa pwârâtùra mâ pitùra mâ wëilë â jè mwââ nyê pitëmââri-jè : naa nâ éré kârâ pwârâtùra mâ jèpa ipakiri-jè goo jèpa aunimîrî. Â béaa nâ o câ caa tuba èpë pai tùra kë tépa âboro â mâ mûdërë cè cèèrè-jè târâ pwa pwârâtùra kë pwi jè pwi â cibwaa caa mûdërë cè jè pwârâtùra târâ mâ jè pitêrê-jè.
E ôwêê bé êrêilu pai tââ wèè nâ câ caa göö goro mûdërë pai pi tùra goro jè pwârâtùra nâ ité jii wë tépa géré tùra ; ba ê bé êrêcié pwârâtùra bèèpwiri nâ é pwa mâ é töpwö të tupédu pwârâtùra béaa mâ nyê pwârâtùra nâ pwa co nâ nâpô.
Ê pwinâ jè mûdërë nâ é tââ nâ éré kârâ cêmû mâ pituwâ : « picöö târâ picöö pâ pwârâtùra » ba nâ naa târâ pai pacémûrî bèèpwiri mâ wakè kë-jè tépa âboro mâ nâpô kë-jè.

Tii mûûrû wii géé goo jè tii kë wë Pierre Janin,
Culture et Recherche, N° 124, Hiver 2010-2011.

BII TII (6jèû-ê)

1. Bii naa nâ popwaalé géé goro: «*Ê kaa pai côô bèèpwiri nâ töpwö taaci naa nâ diri pwârâtùra*» tia goo « *Nâbwé i pwârâtùra nâ cica pwinâ tââ târâ mâ jè pitùra co â é nyê paari mwârâ â jè autëmôgööri mâ jè pai côô wërë göröpuu.*»

PINÜNÜMÂ (4 jèû-ê) : Guwë mwââ wii otöpi wèè goo pwa paicî.

2. Wiârâ aunîmîîrî kë pwia wii wërë i tii bèènî â nâ dë pââ êrêcié nâèë nâ ci géé göö taaci kârâ pââ pwârâtùra?

PITÂMÂNGÂ (10 jèû-ê) : Guwë mwââ wii otöpi wèè goo pwa paicî.

3. Inâ pâ wârâwakè nâ wakè goo töimîrî mâ wéari ê âji pairi âboro mâ nyêmânyê kë tépa âji âboro ? (4 jèû-ê)

4. Inâ cè aunimîrî–gë naa goo pâ nêêtii bèèni : « Nâbwé i pwârâtùra nâ cica pwinâ tââ târâ mâ jè pitùra co â é nyê paari mwârâ â jè autëmôgööri mâ jè pai côô wërë göröpuu». (6 jèû-ê)

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE DE L'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : PAICI

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

CORRIGE

« Nâ go patùra-gë naa nâ pai-o â gë töpi-o naa nâ pai-gë â ju nyê tëmôgöôri pwinâ ju piinâ »

BII TII (6jèû-ê)

1. Bii naa nâ popwaalé géé goro: «*Ê kaa pai côô bèèpwiri nâ töpwö taaci naa nâ diri pwârâtùra*» tia goo « *Nâbwé i pwârâtùra nâ cica pwinâ tââ târâ mâ jè pitùra co â é nyê paari mwârâ â jè autëmôgööri mâ jè pai côô wërë göröpuu.*»

Cette approche instaure une égalité entre les langues, un respect mutuel entre les locuteurs. Elle se fonde sur trois principes. D'abord, nous sommes donc tous virtuellement plurilingues : cela ne signifie pas que nous parlions tous nombre de langues, mais que nous avons les capacités à les acquérir et à les pratiquer, selon les circonstances, selon nos besoins ou nos envies. Ensuite, les langues ne sont pas des ensembles étanches : elles échangent, s'influencent, tout en gardant des traits originaux qui les rendent spécifiques. Enfin, la langue n'est pas seulement un vecteur de la communication, elle est également la forme même du savoir et de la vision du monde.

PINÜNÜMÂ (4 jèû-ê) : Guwë mwââ wii otöpi wèè goo pwa paicî.

2. Wiârâ aunîmîîrî kë pwia wii wërë i tii bèènî â nâ dë pââ êrêcié nâèë nâ ci géé göö taaci kârâ pââ pwârâtùra?

Nâ inâ mâ jè pârâ géé goo ppa wâro nâbënî â nâ wâru pwârâtùra nâ jè têrê. Câ caa wai pââ dëti wërë pwârâtùra.

PITÂMÂNGÂ (10 jèû-ê) : Guwë mwââ wii otöpi wèè goo pwa paicî.

Sur ces questions de réflexion, le correcteur n'attend pas une réponse exacte mais évaluera la maîtrise de la langue utilisée et la construction cohérente de l'argumentation du candidat.

3. Inâ pâ wârâwakè nâ wakè goo töimîrî mâ wéari ê âji pairi âboro mâ nyêmânyê kë tépa âji âboro ? (4 jèû-ê)

Nâja 1998, nâ tââ i Agence de développement de la culture kanak géé nâ cèùrù i Accord de Matignon. Taapo nâ parui janvier kârâ nâja 2012 nâ i ADCK nâ é jèè tââ nâ pituwâ kârâ nâpô Kalédoni. Â taapoo nâ cimâ i Centre Culturel Tjibaou nâ i ADCK nâ pa wakèri. Â I Académie des Langues kanak nâ jèè inâ naa nâ i Accord de Nouméa nâ cimâ nâja 2007 â wakè kêê nâ é töpwö tërù nâ goo pai wii wërë pâ âji pwârâtùra géé ni.

4. Inâ cè aunimîrî–gë naa goo pâ nêêtii bèèni : « Nâbwé i pwârâtùra nâ cica pwinâ tââ târâ mâ jè pitùra co â é nyê paari mwârâ â jè autëmôgöori mâ jè pai côô wërë göröpuu». (6 jèû-ê)

Ê pâ pwârâtùra nâ rë inâ ê jè pai côô wërë göröpuu naa géé bë mâ nâbënî. Rë inâ mwârâ ê pâ ècowâ mâ pwinâ nâ jè côô mâ autëmôgöori mâ ê mûrû apwa mâ nâpuu mâ nâpwérétöötù mâ aunîmîrî mâ wakè kë tépa pwa wërë ê jèkutâ bèèpwiri. Jè pwi mwârâ nâ pwârâtùra nâ ê kaa nâ inâ pââ pâ nyâbi mâ câbu mâ ténô mâ jèmââ mâ jèkutâ mâ pupwârâ mâ… ; « Tëmôgöori ê wâro târâ tëmôgöori pwi âboro, tëmôgöori ê pwârâtùra târâ tëmôgöori ê aunimîrî ba ê pwârâtùra nâ ègötù ê nâiriâboro.» (Jean-Marie Tjibaou).

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : FRANÇAIS

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

SUJET

*Ce sujet comprend **2 pages** y compris la page de garde*

« Je te parle ma langue, tu me réponds dans la tienne et nous nous comprenons »

Le plurilinguisme est devenu une nécessité pour les individus, comme pour les sociétés ou les administrations. Ce mouvement ne fait en réalité que retrouver l'une des caractéristiques immémoriales de la communication humaine, qui est de traiter avec la diversité des langues et des cultures.

Dans cette perspective, l'intercompréhension entre langues apparentées représente une modalité nouvelle des échanges. Sa définition de base est la suivante : « Je te parle ma langue, tu me réponds dans la tienne et nous nous comprenons ».

Cette approche instaure une égalité entre les langues, un respect mutuel entre les locuteurs. Elle se fonde sur trois principes. D'abord, nous sommes donc tous virtuellement plurilingues : cela ne signifie pas que nous parlions tous nombre de langues, mais que nous avons les capacités à les acquérir et à les pratiquer, selon les circonstances, selon nos besoins ou nos envies. Ensuite, les langues ne sont pas des ensembles étanches : elles échangent, s'influencent, tout en gardant des traits originaux qui les rendent spécifiques. Enfin, la langue n'est pas seulement un vecteur de la communication, elle est également la forme même du savoir et de la vision du monde.

La conclusion opérationnelle, c'est d'une part que circuler dans les langues autres nous fait mieux découvrir la nôtre et en user, d'autre part que l'acquisition du savoir et des valeurs passe par la ou les langues.

En instaurant une égalité entre les langues et les locuteurs, l'intercompréhension met en action le multilinguisme. Chacun garde sa langue en communiquant avec les autres, il s'établit entre les interlocuteurs une écoute mutuelle : sur le plan linguistique évidemment, mais aussi, dans un sens plus large, par une attitude de respect réciproque des points de vue. Les locuteurs n'aliènent pas leurs capacités d'expression en devant se couler avec plus ou moins d'aisance dans la langue de l'autre, ni d'ailleurs en devant recourir à une troisième langue.

Et c'est là un second aspect : elle n'oblige pas à chercher la communication via une langue globale étrangère aux locuteurs, qui, par son utilisation, implique de reléguer la langue de chacun à la dimension d'une langue périphérique locale.
L'enjeu est donc à la fois éducatif et politique : « apprendre à apprendre les langues », tout en donnant à cet enseignement un caractère citoyen et démocratique.

Adapté d'un article de Pierre Janin,
Culture et Recherche, N° 124, Hiver 2010-2011.

Traduction (6 pts)

1. Traduisez le texte en français de « Cette approche instaure une égalité entre les langues, un respect mutuel entre les locuteurs » jusqu'à la langue « est également la forme même du savoir et de la vision du monde. »

Compréhension (4 pts) : Répondez en langue kanak

2. Selon l'auteur, quels sont les 3 principes sur lesquels se fondent l'égalité entre les langues ?

Réflexion (10 pts) : Répondez en langue kanak

3. Quels sont les acteurs institutionnels de la Nouvelle-Calédonie qui œuvrent à la préservation et à la valorisation des langues et cultures kanak ? (/4 pts)

4. Commentez cette phrase de l'auteur : « la langue n'est pas seulement un vecteur de la communication, elle est également la forme même du savoir et de la vision du monde ». (/6 pts).

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : LANGUE KANAK : FRANÇAIS

DUREE : 1h30 COEFFICIENT : 1

CORRIGE

« Je te parle ma langue, tu me réponds dans la tienne et nous nous comprenons »

Traduction (6 pts)

1. Traduisez le texte en français de « Cette approche instaure une égalité entre les langues, un respect mutuel entre les locuteurs » jusqu'à la langue « est également la forme même du savoir et de la vision du monde. »

Cette approche instaure une égalité entre les langues, un respect mutuel entre les locuteurs. Elle se fonde sur trois principes. D'abord, nous sommes donc tous virtuellement plurilingues : cela ne signifie pas que nous parlions tous nombre de langues, mais que nous avons les capacités à les acquérir et à les pratiquer, selon les circonstances, selon nos besoins ou nos envies. Ensuite, les langues ne sont pas des ensembles étanches : elles échangent, s'influencent, tout en gardant des traits originaux qui les rendent spécifiques. Enfin, la langue n'est pas seulement un vecteur de la communication, elle est également la forme même du savoir et de la vision du monde.

Compréhension (4 pts) : Répondez en langue kanak

2. Selon l'auteur, quels sont les 3 principes sur lesquels se fondent l'égalité entre les langues ?

Nous sommes donc tous virtuellement plurilingues. Les langues ne sont pas des ensembles étanches. La langue n'est pas seulement un vecteur de la communication, elle est également la forme même du savoir et de la vision du monde.

Réflexion (10 pts) : Répondez en langue kanak

Sur ces questions de réflexion, le correcteur n'attend pas une réponse exacte mais évaluera la maîtrise de la langue utilisée et la construction cohérente de l'argumentation du candidat.

3. Quels sont les acteurs institutionnels de la Nouvelle-Calédonie qui œuvrent à la préservation et à la valorisation des langues et cultures kanak ? (/4 pts)

L'Agence de développement de la culture kanak a été créée en 1998 à la suite des Accords de Matignon. Depuis le 1er janvier 2012, l'ADCK a été transférée à la Nouvelle-Calédonie. La construction du centre culturel Tjibaou en 1998 a été confiée à l'ADCK qui en assure la gestion. L'Académie des Langues Kanak, préfigurée dans l'Accord de Nouméa, mais créée en 2007, a pour mission de fixer l'écriture des langues et dialectes kanak.

4. Commentez cette phrase de l'auteur : « la langue n'est pas seulement un vecteur de la communication, elle est également la forme même du savoir et de la vision du monde ». (/6 pts).

Les langues énoncent une vision du monde enracinée dans le passé et le présent. Elles véhiculent les rêves, l'imaginaire, les savoirs, les savoir-faire, la cosmogonie, les mémoires et les préoccupations de ceux qui les parlent. Ce sont des vecteurs d'identité à travers des savoirs oraux particuliers : chants, danses, poésies, mythes, histoires, morales, etc. « Connaître la société pour connaître l'homme, connaître la langue pour connaître la pensée car la parole est la manifestation de l'être. » (Jean-Marie Tjibaou).

N° d'Anonymat

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSION : Q.C.M. portant sur l'organisation administrative et politique de la Nouvelle-Calédonie

DUREE : 1h00 COEFFICIENT : 2

SUJET

Consigne : Entourez une seule réponse par question

Barème : + 2 points pour une réponse correcte
- 1 point pour une réponse fausse
0 point pour une absence de réponse

*Le sujet comprend **3 pages** y compris la page de garde*

1) Que dit l'article 3 de la loi organique modifiée n°99-209 ?

a - Les provinces sont des collectivités territoriales de la République
b - Les provinces sont des institutions de la Nouvelle-Calédonie
c - Les provinces sont des collectivités sui generis de la République

2) Dans quelle condition, le sénat coutumier peut-il être intégralement renouvelé ?

a - A la demande d'au moins 4 conseils coutumiers
b - A la demande d'au moins 6 conseils coutumiers
c - A la demande de tous les conseils coutumiers

3) Un sénateur coutumier peut-il être également membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ?

a - Non
b - Oui

4) Combien d'alinéas comporte l'article 22 de la loi organique fixant les compétences de la Nouvelle-Calédonie ?

a - 13
b - 23
c - 33

5) Quelle juridiction donne son avis avant l'adoption d'une loi du pays ?

a - Le tribunal administratif de Nouméa
b - Le Conseil d'Etat
c - Le Conseil constitutionnel

6) Quel est le statut de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) ?

a - Un établissement public de l'Etat
b - Un établissement public de la Nouvelle-Calédonie
c - Un groupement d'intérêt public

7) La Nouvelle-Calédonie peut-elle disposer d'une représentation auprès des Etats ou territoires du Pacifique ?

a - Non
b - Oui

8) Qui fixe la réglementation relative aux hydrocarbures, au nickel et au chrome en Nouvelle-Calédonie ?

a - L'Etat
b - La Nouvelle-Calédonie
c - Les provinces

9) Qui exerce la police des mines en Nouvelle-Calédonie ?

a - Le Haut-Commissaire de la République
b - Le président du gouvernement
c - Les présidents de province

10) A quel domaine public maritime, appartiennent les sols et sous-sols des eaux intérieures de la Nouvelle-Calédonie ?

a - De L'Etat
b - Des provinces
c - De la Nouvelle-Calédonie

11) Quelle nature de texte fixe le régime des palabres coutumiers ?

a - Une délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie
b - Une délibération du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
c - Une loi du pays adoptée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie

12) Combien de membres du congrès peuvent demander qu'une loi du pays soit soumise à une 2ème délibération ?

a - 11
b - 18
c - 27

13) Dans quelle condition, le congrès peut-il mettre en cause la responsabilité du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ?

a - Par le vote d'une motion de censure signée d'au moins un cinquième de ses membres
b - Par le vote d'une motion de censure signée d'au moins un tiers de ses membres
c - Par le vote d'une motion de censure signée d'au moins la moitié de ses membres

14) Par quel moyen, le congrès de la Nouvelle-Calédonie peut-il demander la modification de dispositions législatives ou réglementaires applicables en Nouvelle-Calédonie et relevant de la compétence de l'Etat ?

a - En adoptant un vœu
b - En adoptant une résolution
c - En adoptant une loi du pays

15) Quelle est la condition de quorum pour l'élection des membres du gouvernement par le congrès de la Nouvelle-Calédonie ?

a - La moitié des élus du congrès
b - Les trois cinquièmes des élus du congrès
c - Les deux tiers des élus du congrès

16) Quel est le nombre de membres du conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie ?

a - 32
b - 38
c - 41

17) Un fonctionnaire de la Nouvelle-Calédonie peut-il être révoqué avec suspension de ses droits à pension de retraite ?

a - Oui
b - Non

18) Quelle est la durée d'une mise en disponibilité demandée par un agent public ?

a - Au maximum 3 ans non renouvelable
b - Au maximum 1 an non renouvelable
c - Au maximum 3 ans renouvelable

19) Quelle est la durée d'un détachement de longue durée d'un agent public ?

a - Au maximum 3 ans non renouvelable
b - Au maximum 5 ans renouvelable
c - Au maximum 5 ans non renouvelable

20) Quelle est la quote-part minimale des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie locale des tabacs (achats et frais de fonctionnement déduits) affectée aux dotations d'équipement des provinces ?

a - 3%
b - 4%
c - 5%

1er CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSION : Q.C.M. portant sur l'organisation administrative et politique de la Nouvelle-Calédonie

DUREE : 1h00 COEFFICIENT : 2

CORRIGE

Barème :

+ 2 points pour une réponse correcte
- 1 point pour une réponse fausse
0 point pour une absence de réponse

1) Que dit l'article 3 de la loi organique modifiée n°99-209 ?

a - Les provinces sont des collectivités territoriales de la République
b - Les provinces sont des institutions de la Nouvelle-Calédonie
c - Les provinces sont des collectivités sui generis de la République

2) Dans quelle condition, le sénat coutumier peut-il être intégralement renouvelé ?

a - A la demande d'au moins 4 conseils coutumiers
b - A la demande d'au moins 6 conseils coutumiers
c - A la demande de tous les conseils coutumiers

3) Un sénateur coutumier peut-il être également membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ?

a - Non
b - Oui

4) Combien d'alinéas comporte l'article 22 de la loi organique fixant les compétences de la Nouvelle-Calédonie ?

a - 13
b - 23
c - 33

5) Quelle juridiction donne son avis avant l'adoption d'une loi du pays ?

a - Le tribunal administratif de Nouméa
b - Le Conseil d'Etat
c - Le Conseil constitutionnel

6) Quel est le statut de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) ?

a - Un établissement public de l'Etat
b - Un établissement public de la Nouvelle-Calédonie
c - Un groupement d'intérêt public

7) La Nouvelle-Calédonie peut-elle disposer d'une représentation auprès des Etats ou territoires du Pacifique ?

a - Non
b - Oui

8) Qui fixe la réglementation relative aux hydrocarbures, au nickel et au chrome en Nouvelle-Calédonie ?

a - L'Etat
b - La Nouvelle-Calédonie
c - Les provinces

9) Qui exerce la police des mines en Nouvelle-Calédonie ?

a - Le Haut-Commissaire de la République
b - Le président du gouvernement
c - Les présidents de province

10) A quel domaine public maritime, appartiennent les sols et sous-sols des eaux intérieures de la Nouvelle-Calédonie ?

a - De L'Etat
b - Des provinces
c - De la Nouvelle-Calédonie

11) Quelle nature de texte fixe le régime des palabres coutumiers ?

a - Une délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie
b - Une délibération du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
c - Une loi du pays adoptée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie

12) Combien de membres du congrès peuvent demander qu'une loi du pays soit soumise à une 2ème délibération ?

a - 11
b - 18
c - 27

13) Dans quelle condition, le congrès peut-il mettre en cause la responsabilité du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ?

a - Par le vote d'une motion de censure signée d'au moins un cinquième de ses membres
b - Par le vote d'une motion de censure signée d'au moins un tiers de ses membres
c - Par le vote d'une motion de censure signée d'au moins la moitié de ses membres

14) Par quel moyen, le congrès de la Nouvelle-Calédonie peut-il demander la modification de dispositions législatives ou réglementaires applicables en Nouvelle-Calédonie et relevant de la compétence de l'Etat ?

a - En adoptant un vœu
b - En adoptant une résolution
c - En adoptant une loi du pays

15) Quelle est la condition de quorum pour l'élection des membres du gouvernement par le congrès de la Nouvelle-Calédonie ?

a - La moitié des élus du congrès
b - Les trois cinquièmes des élus du congrès
c - Les deux tiers des élus du congrès

16) Quel est le nombre de membres du conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie ?

a - 32
b - 38
c - 41

17) Un fonctionnaire de la Nouvelle-Calédonie peut-il être révoqué avec suspension de ses droits à pension de retraite ?

a - Oui
b - Non

18) Quelle est la durée d'une mise en disponibilité demandée par un agent public ?

a - Au maximum 3 ans non renouvelable
b - Au maximum 1 an non renouvelable
c - Au maximum 3 ans renouvelable

19) Quelle est la durée d'un détachement de longue durée d'un agent public ?

a - Au maximum 3 ans non renouvelable
b - Au maximum 5 ans renouvelable
c - Au maximum 5 ans non renouvelable

20) Quelle est la quote-part minimale des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie locale des tabacs (achats et frais de fonctionnement déduits) affectée aux dotations d'équipement des provinces ?

a - 3%
b - 4%
c - 5%